

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL

PROGRAMME 155

RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES

ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÉGLEMENT

DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2021

CONCEPTION, GESTION ET
ÉVALUATION DES
POLITIQUES DE L'EMPLOI
ET DU TRAVAIL



PROGRAMME 155
**Conception, gestion et évaluation des politiques de
l'emploi et du travail**

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Francis LE GALLOU

Directeur des finances, des achats et des services

Responsable du programme n° 155 : Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail

Le programme 155 « Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail » est le programme soutien des politiques publiques portées par la ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion, ainsi que par la ministre déléguée chargée de l'insertion et le secrétaire d'Etat chargé des retraites et de la santé au travail.

Il est piloté par la Direction des finances, des achats et des services (DFAS), placée sous l'autorité du Secrétaire général des ministères sociaux (SGMS).

Il porte principalement les emplois et la masse salariale des agents du ministère du travail, de l'emploi et de l'insertion exerçant en cabinet, en administration centrale et dans ses services déconcentrés.

En hors titre 2, le programme porte les crédits dédiés à la communication, aux applicatifs informatiques ministériels, aux études et statistiques, au contentieux, et à la gestion des ressources humaines. Enfin, il porte la subvention pour charges de service public de l'Institut national du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (INTEFP).

La gestion 2021 s'est révélée complexe pour plusieurs raisons.

En premier lieu, le programme 155 a été particulièrement affecté par la réforme de l'organisation territoriale de l'Etat.

Pour les ministères sociaux, cette réforme a principalement consisté dans le rapprochement, à compter du 1^{er} avril 2021, des deux réseaux territoriaux préexistants, les directions (régionales) (et départementales) de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale – D(R)(D)JSCS et les directions (régionales) des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DI(R)ECCTE) pour créer un nouveau réseau régional et départemental : les directions (régionales) de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (D(R)EETS) et les directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS).

L'objectif principal était de mettre en plus grande synergie l'ensemble des dispositifs portés par les ministères sociaux (cohésion sociale d'une part et travail, emploi et formation professionnelle d'autre part) en confiant leur mise en œuvre à un service unique.

En outre, les secrétariats généraux communs départementaux (SGCD) ont été créés le 1^{er} janvier 2021 afin de mutualiser la plupart des fonctions supports entre les préfetures et les directions départementales interministérielles (DDI).

Cette réforme a induit de nombreux transferts d'emplois vers le ministère de l'Intérieur à hauteur de plusieurs centaines d'ETPT.

Or, pour différentes raisons, et notamment compte tenu de l'absence d'obligation faite aux agents de suivre leurs missions, tous les agents concernés n'ont pas rejoint leur poste transféré budgétairement au ministère de l'intérieur.

C'est pourquoi, des arbitrages interministériels ont été sollicités et ont permis que le plafond d'emplois (et la masse salariale afférente) soit abondé à hauteur de 160 ETPT pour permettre au programme 155 d'absorber ces sureffectifs et ces inadéquations budgétaires.

En second lieu, le programme 155 a été également fortement affecté par le prolongement de la crise sanitaire tout au long de l'année 2021. Comme en 2020, des recrutements supplémentaires ont été exceptionnellement autorisés au regard du surcroît d'activité très important pesant sur les services déconcentrés au titre de la gestion de la crise. Ces renforts, à hauteur de 237 ETPT, ont été chargés plus particulièrement d'instruire les demandes d'activité partielle et de réaliser les contrôles en la matière.

Au total, le plafond d'emplois du programme 155 a été porté à 8 201 ETPT (+ 397 ETPT) par la loi de finances rectificative du 1^{er} décembre 2021.

La consommation des crédits de titre 2 en 2021 a atteint 574,4 M€, dont 413,1 M€ au titre des crédits hors CAS Pensions et 161,3 M€ au titre de la contribution du ministère au CAS Pensions.

Parallèlement au rehaussement du plafond d'emplois, la LFR a ouvert des crédits de masse salariale pour un montant de 11,8 M€ hors CAS, soit 6,2 M€ au titre des 160 agents restés en surnombre après réforme de l'organisation territoriale de l'Etat et 5,6 M€ pour les 237 ETPT en renfort de crise.

En matière de crédits de fonctionnement, les surcoûts liés à la crise directement imputés sur le programme 155 se sont révélés assez limités dans la mesure où les crédits de fonctionnement courant particulièrement mobilisés par celle-ci, à savoir ceux dédiés à la bureautique ou encore aux infrastructures informatiques de l'administration centrale des ministères sociaux, sont mutualisés sur le programme 124 « Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales ».

Les moyens hors titre 2 du programme ont été mobilisés pour financer les coûts des applicatifs informatiques métier de la sphère Travail/Emploi (29 M€ en AE), résultat de l'engagement du ministère dans sa transformation numérique et de la mise en œuvre de la feuille de route ministérielle des données, des algorithmes et des codes sources signée en 2021 par la ministre.

Ils ont également continué en 2021 à porter la subvention pour charges de service public versée à l'Institut national du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (INTEFP) ainsi que les dépenses HT2 de politique de ressources humaines et celles relatives à la communication et aux études et statistiques du ministère, dans le cadre des politiques publiques qu'il conduit et du support du déploiement du « plan d'investissement dans les compétences » (PIC).

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Développer la gestion des emplois, des effectifs et des compétences

INDICATEUR 1.1 : Ratio d'efficacité de la gestion des ressources humaines

INDICATEUR 1.2 : Part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi prévue par la loi n° 87-517 du 10 juillet 1987

OBJECTIF 2 : Accroître l'efficacité de la gestion des moyens

INDICATEUR 2.1 : Ratio d'efficacité bureautique

INDICATEUR 2.2 : Efficacité de la fonction achat

INDICATEUR 2.3 : Respect des coûts et délais des grands projets

OBJECTIF 3 : Améliorer la qualité du service rendu dans les autres fonctions transversales

INDICATEUR 3.1 : Notoriété des travaux d'études, statistiques, recherche et évaluation

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF**1 – Développer la gestion des emplois, des effectifs et des compétences****INDICATEUR****1.1 – Ratio d'efficacité de la gestion des ressources humaines**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Ratio d'efficacité de la gestion des ressources humaines	%	3,96	4,02	3,68	2,88	3,12	3,68
Pour information : effectifs gérés	effectifs physiques	17971	17283	Non déterminé	13 294	12 366	Non déterminé

Commentaires techniquesSource des données :

Direction des ressources humaines (DRH) / Département « Allocation des ressources, recrutement et politique de rémunération »

Mode de calcul :

Le ratio d'efficacité de la gestion des ressources humaines correspond au ratio « effectifs gérés / effectifs gérés » sur l'ensemble du périmètre des ministères sociaux tels qu'il existe en 2021 : santé / solidarité / travail et emploi.

L'effectif gérant est exprimé en ETP et l'effectif géré en unités physiques.

Dans l'effectif gérant sont inclus les agents des services gestionnaires du personnel, assurant l'une ou l'autre des quatre grandes fonctions RH que sont : la gestion administrative, la formation, le suivi des conditions de travail et le pilotage de la politique de gestion des RH et des compétences.

L'effectif géré est l'effectif sous plafond d'autorisation d'emplois intégralement géré par les ministères sociaux. En 2021, l'effectif géré ne comprend plus les effectifs transférés vers le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports et vers le ministère de l'intérieur dans le cadre de l'organisation territoriale de l'Etat (OTE).

A noter que la méthodologie interministérielle d'élaboration du ratio d'efficacité de la gestion des ressources humaines exclut de l'assiette des effectifs gérés les agents mis à disposition d'autres administrations ou affectés auprès d'opérateurs, notamment auprès des agences régionales de santé (ARS) alors même que les services gestionnaires RH assurent la gestion administrative d'une partie des effectifs de ces opérateurs. Les données n'intègrent pas non plus la population des ATSS (personnels administratifs, techniques de service social et de santé) qui relèvent pour leur gestion du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports ainsi que les autres populations d'agents appartenant à des corps gérés par d'autres ministères. Du fait de cette méthodologie, seuls 64% des agents effectivement gérés sont pris en compte dans le ratio en 2021. Par conséquent, comme le prévoient les instructions ministérielles, le nombre des effectifs gérés est minoré par application d'un coefficient de 64% à l'ensemble de l'effectif.

INDICATEUR**1.2 – Part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi prévue par la loi n° 87-517 du 10 juillet 1987**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi au sein des effectifs de la mission	%	6	6	6	6	6	6

Commentaires techniquesSource des données :

Direction des ressources humaines (DRH) / Département de la qualité de vie au travail, santé sécurité au travail et médecine de prévention / Mission accidents, maladies et instances médicales

Mode de calcul :

Les bénéficiaires de l'obligation d'emploi, définie aux articles L5212-2 et L5212-3 du code du travail, sont listés aux articles L5212-13 et L5212-15 de ce même code. Le taux d'emploi des bénéficiaires de l'obligation d'emploi est calculé sur la base de l'effectif physique total rémunéré des ministères

sociaux. Il s'agit du taux d'emploi légal au sens du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP). Depuis le 1er janvier 2020, la notion de taux d'emploi direct disparaît mais le recours à la sous-traitance reste valorisé différemment sous la forme d'une déduction de la contribution. Les modalités de calcul sont simplifiées grâce à l'application d'un taux unique de 30 % du coût de la main-d'œuvre à déduire de sa contribution.

Depuis 2017, les données permettant la déclaration au FIPHFP sont issues du logiciel de gestion des personnels renseigné par chaque gestionnaire, régional ou central

La mission accidents, maladies et instances médicales réalise une requête permettant de connaître le taux d'emploi, dans le calendrier imparti par le FIPHFP. Les données présentées en RAP sont provisoires, et font l'objet d'une ultime consolidation au 30 juin de l'année N+1.

ANALYSE DES RÉSULTATS

1.1 Ratio d'efficacité de la gestion des ressources humaines

L'efficacité de la gestion des ressources humaines (RH) est mesurée par le ratio gérants / gérés, qui constitue l'indicateur d'évolution de la performance de la gestion des ressources humaines déterminée selon une méthodologie interministérielle.

La direction des ressources humaines (DRH) du secrétariat général des ministères sociaux assure la gestion des agents relevant des secteurs santé, solidarité, travail et emploi, que ce soit en administration centrale, en services déconcentrés, ou, pour partie, la gestion des effectifs affectés au sein des opérateurs bénéficiant d'une autonomie de gestion (ARS). Il est à noter qu'en 2021, les mesures de transferts des missions Jeunesse et Sport vers le ministère de l'éducation nationale et des fonctions supports vers les secrétariats généraux communs des préfectures (ministère de l'intérieur) ont réduit le nombre des effectifs gérés.

Pour autant, la gestion RH des corps et des statuts qui demeurent gérés sur les deux programmes (environ une quinzaine) génère toujours une charge de gestion importante pour les services RH des ministères sociaux notamment en termes d'avancements et promotions, de mobilité, de recrutement, de concours, de rémunérations, de formation, ...).

Le ratio d'efficacité de la gestion des ressources humaines qui est constaté en réalisation 2021 (3,12) se dégrade par rapport à celui inscrit en prévision actualisée 2021 (2,88). Cette dernière ne pouvait, au moment de sa préparation, intégrer l'intégralité des conséquences de la réforme de l'OTE pour la DRH et les agents gérés. Par ailleurs, il convient de préciser qu'en 2021 il n'a pas été possible, du fait de ce contexte de réforme de l'OTE, d'actualiser le nombre des effectifs « gérants » annuellement mis à jour à l'issue des enquêtes « activités » ministérielles.

1.2 Part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi prévue par la loi n° 87-517 du 10 juillet 1987

La part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi prévue par la loi n°87-517 du 10 juillet 1987 en faveur des personnes handicapées constitue le deuxième indicateur présenté.

Les ministères sociaux poursuivent leur politique volontariste en matière d'insertion et de maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap énoncées dans les différents plans pluriannuels depuis 2005. Cette politique s'inscrit pleinement dans le cadre du « label diversité », obtenu en 2012 et renouvelé en 2020 et du « label Égalité », obtenu en 2018 et renouvelé en 2020.

La cible légale fixée à 6% reste la cible prévisionnelle à atteindre a minima pour la DRH.

L'atteinte de cette cible repose notamment sur l'action des référents handicap, nommés dans chaque direction d'administration centrale ou dans les directions régionales. Ils sont en charge du suivi personnalisé des personnes déclarées en situation de handicap. Ils ont également la mission de mettre en œuvre le plan d'action et de renseigner et guider tout agent en vue de faciliter la cohésion des équipes grâce à des actions de sensibilisation sur les différents

handicaps. Cette dernière action pourrait également améliorer la compréhension du dispositif « reconnaissance de la qualité de travailleurs handicapés » (RQTH) et donc d'en augmenter le nombre. Elle se fonde également sur une politique de recrutements via la voie dérogatoire de l'art 27 de la loi du 11 janvier 1984. Ainsi, chaque année, 6% des postes ouverts par concours sont accessibles aux personnes en situation de handicap par voie contractuelle. Le recrutement des apprentis ou alternants a fait également l'objet de mesures spécifiques en faveur des personnes handicapées.

En conséquence, le taux d'emploi est de 6,6 % en 2021 et est donc supérieur à la cible prévisionnelle de 6 %. Pour mémoire, il était de 6,56% en 2020, 6,1% en 2019 et 6,9% en 2018.

OBJECTIF

2 – Accroître l'efficacité de la gestion des moyens

INDICATEUR

2.1 – Ratio d'efficacité bureautique

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
En administration centrale	€/poste	1270	2466	1480	1590	2 207	1480
Pour information : nombre de postes bureautiques en administration centrale	Nombre de postes	5860	5860	Non déterminé	5860	5689	Non déterminé

Commentaires techniques

Source des données :

Secrétariat général des ministères sociaux / DNUM / Département Appui et Ressources

Mode de calcul :

Le ratio d'efficacité bureautique mesure **le coût bureautique moyen par poste, pour les services d'administration centrale**.

Le numérateur couvre l'ensemble des dépenses de titre 3 (en CP) suivantes : achats de postes informatiques fixes, portables, périphériques bureautiques, des imprimantes personnelles ou en réseau, des licences des systèmes d'exploitation et des suites bureautiques, coûts de formation bureautique des utilisateurs, achats de serveurs bureautiques, coûts externes de support et de soutien aux utilisateurs de la bureautique, coûts de maintenance bureautique des matériels et des logiciels et, le cas échéant, locations d'équipements afférentes à la bureautique. Depuis 2016, le numérateur intègre également les dépenses de téléphonie fixe et mobile : matériels, abonnements, flux et infogérences. Sont exclues les applications de collaboration, ainsi que les dépenses de reprographie.

Le numérateur couvre également les coûts internes (titre 2) de support et de soutien aux utilisateurs de la bureautique, calculés sur la base :

- du nombre d'agents assurant l'assistance informatique de proximité ;
- d'un coût moyen agent par catégorie chargé hors CAS Pensions.

Conformément à la méthodologie interministérielle, le dénominateur est établi à partir de l'inventaire des comptes nominatifs de messagerie.

Il est précisé que les chiffres ci-dessus tiennent compte de la mise à jour opérée par la Direction du numérique sur sa base de données des boîtes à lettres électroniques qui comportait des doublons suite à diverses réorganisations de services.

Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail

Programme n° 155 | Objectifs et indicateurs de performance

INDICATEUR

2.2 – Efficience de la fonction achat

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Efficience de la fonction achat	M€	Non connu	Non connu	Non connu	Non connu	Non connu	Non connu

Commentaires techniques

Source des données :

Direction des achats de l'État (DAE)

Mode de calcul :

La méthodologie de calcul a été définie depuis 2010 au niveau interministériel. La méthode de calcul des gains est fondée sur la comparaison entre des prix ou situations « de référence » et des prix ou situations « nouveaux ».

A compter de 2016, les règles appliquées pour la mesure des économies achats sont ainsi ajustées :

- les économies achats réalisées sur les achats récurrents continueront à être calculées en base annuelle en prenant en compte les périodes de reconduction éventuelle des marchés. L'économie achat ainsi calculée en base 12 mois est comptabilisée une seule fois, à la notification du marché. Elle est répartie prorata temporis sur deux années civiles à compter de cette date.

- pour le cas particulier des achats de projets bien identifiés, non récurrents, les économies achats réalisées seront calculées sur la globalité de l'économie réalisée sur la durée totale du marché en une seule fois l'année de sa notification, en respectant la règle du prorata temporis sur deux années civiles en fonction de la date de notification. Ainsi, pour l'année N, sont pris en compte pour le calcul du résultat : le prorata temporis sur N des projets achats N-1 et le prorata temporis N des projets achats N.

La conférence des achats de l'Etat du 19 novembre 2018 a validé de nouvelles modalités d'imputation des résultats d'efficience économique des achats publics. Le principe retenu consiste désormais à comptabiliser des économies achat réalisées selon une logique de valorisation de la performance de l'acheteur (imputation au profit du service porteur de la démarche achat concernée) et d'abandonner la logique de suivi budgétaire qui prévalait jusqu'à présent (imputation au profit du service effectuant la dépense). Ainsi, une économie achat réalisée sur un marché interministériel porté par la Direction des achats de l'Etat (DAE) sera enregistrée sur le compte de la DAE et non plus sur les comptes des ministères utilisant le dit marché.

INDICATEUR

2.3 – Respect des coûts et délais des grands projets

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Taux d'écart calendaire agrégé (projets informatiques)	%	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Taux d'écart budgétaire agrégé (projets informatiques)	%	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet

Commentaires techniques

Source des données :

Pour les systèmes d'information et de communication (SIC) : Secrétariat général des ministères sociaux / DNUM / DAR et panorama des grands projets numériques (anciennement "panorama des grands projets SI"), arrêté par la DINUM (anciennement DINSIC) ;

Mode de calcul :

Les indicateurs, conformément à la méthodologie interministérielle, rendent compte des dépassements (respectivement des coûts et des délais) en mesurant le taux d'écart agrégé pour les projets concernés.

Ne sont concernés ici que les projets en dépassement sur le secteur travail/emploi.

Taux d'écart budgétaire (%) = moyenne des écarts entre budgets réactualisés et budgets prévus initialement = $\frac{\sum (\text{Budget réactualisé} - \text{Budget initial})}{\sum \text{Budget initial}}$

Taux d'écart calendaire (%) = moyenne des écarts entre durées réactualisées et durées prévues initialement = $\frac{\sum (\text{Durée réactualisée} - \text{Durée initiale})}{\sum \text{Durée initiale}}$

ANALYSE DES RÉSULTATS

2.1 – Efficience bureautique

La performance mesurée par l'indicateur interministériel d'efficience bureautique s'inscrit dans un effort de construction d'une infrastructure informatique commune aux secteurs santé, solidarité, travail et emploi de l'administration centrale des ministères sociaux.

Cet effort a nécessité depuis 2014 un renouvellement d'ampleur des ressources bureautiques communes (serveurs et logiciels). Dans la continuité du projet Moebius, engagé en 2016 et achevé en 2017, l'ensemble des postes bureautiques en administration centrale a fait l'objet jusqu'en 2020 d'une migration à Windows 7 puis Windows 10. Par ailleurs, l'accompagnement du déploiement du travail à distance, initié en 2017 et considérablement renforcé depuis le début de la crise sanitaire, se poursuit.

Une trajectoire de transformation de l'environnement bureautique a été initiée en 2021, fondée sur les technologies « cloud ». Elle nécessite un investissement en phase de transition pour le déploiement, l'investissement sur la bureautique, mais génèrera des gains très substantiels d'efficacité dans les services.

L'extension des usages en mobilité et travail à distance, dans un contexte où la crise sanitaire s'est poursuivie en 2021, et le passage progressif vers un environnement bureautique sur des infrastructures Cloud expliquent le maintien à un niveau élevé du ratio.

Ainsi, la réalisation 2021 du ratio d'efficience bureautique s'établit à 2 207€ (pour une cible à 1590), dont 272€ de dépenses spécifiquement liées à la crise sanitaire et à la migration vers le cloud.

Hors crise sanitaire, le ratio 2021 s'établit à 1869€. Ce niveau a augmenté du fait de la pérennisation de certaines dépenses initiées à l'occasion de la crise sanitaire, afin de permettre un télétravail quasi-généralisé. Désormais, les PC fixes (environ 300 € l'unité) sont remplacés par des PC portables (environ 950 € l'unité) dans le cadre du travail à distance, et le parc de smartphones à remplacer est plus important compte-tenu du nombre d'agents maintenant équipés. Par conséquent le cycle du renouvellement standard du parc bureautique présente un coût plus important qu'avant la crise.

Dans une moindre mesure, le ratio hors crise sanitaire a par ailleurs été impacté sur l'exercice 2021 de restes à payer 2020 sur des dépenses de téléphonie mobile suite à un litige avec le fournisseur.

2.2 – Efficience de la fonction achat

En 2020, la DAE a engagé une nouvelle réflexion pour identifier les potentiels d'économies et les leviers à utiliser, lorsque l'élaboration des trajectoires d'économies du plan d'achat de l'Etat aura été achevée. Dans ces conditions, de nouvelles propositions d'indicateurs pourraient être introduites dans le PAP 2023.

En outre, le système d'information des achats de l'Etat a été déployé en pleine crise sanitaire. Initier des sessions de formation sans disposer des outils e-formations adaptés n'a pas permis de sécuriser au mieux l'appropriation de l'application des achats de l'Etat (APPACH). La professionnalisation est toujours en cours dans un contexte de contraintes sanitaires sans disposer de supports mis à jour au regard des nombreuses évolutions déployées pour enrichir le noyau applicatif et pour corriger des imperfections transactionnelles ou des dysfonctionnements dans les flux d'interface entre l'application Plateforme des achats de l'Etat (PLACE) et l'application de gestion financière de l'Etat CHORUS.

L'attente des conclusions du PAE et le besoin de sécuriser l'appropriation du système d'information n'ont pas permis de collecter les données utiles sur la période 2021.

2.3 - Respect des coûts et délais des grands projets

S'agissant des systèmes d'information, le périmètre est défini par la liste actualisée annuellement par la direction interministérielle du numérique (DINUM) des 50 projets informatiques sensibles pour le gouvernement. En 2021, aucun projet retenu dans cette liste pour le ministère du travail, de l'emploi et de l'insertion, n'est financé sur le programme 155.

OBJECTIF

3 – Améliorer la qualité du service rendu dans les autres fonctions transversales

INDICATEUR

3.1 – Notoriété des travaux d'études, statistiques, recherche et évaluation

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Nombre de citations dans un panel de publications	Nb retombées médias	4300	5558	5000	4000	4610	6000
Visite sur le site (web) de la DARES	Nb	Non déterminé	Non déterminé	600 000	500 000	1 061 216	700 000
Occasion de voir	Nb	Non déterminé	Non déterminé	150 000 000	400 000 000	598 532 503	250 000 000

Commentaires techniques

Sources des données :

Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES) / organisme extérieur.

Mode de calcul :

L'indicateur mesure la notoriété des travaux d'études, statistiques et de recherche, calculée par un prestataire externe de référence et ce, à partir du nombre de citations dans un panel de publications. Depuis 2007, le nombre de citations comptabilise les articles mentionnant soit la DARES (ou les services statistiques du ministère du travail), soit l'un des trois supports de publication de la DARES, soit les indicateurs sur les « chiffres du chômage » ou l'« emploi salarié » associés à la mention « ministère du travail » ou « ministère de l'emploi ».

ANALYSE DES RÉSULTATS

3.1. Notoriété des travaux d'études, statistiques, recherche et évaluation

Depuis le PAP 2021, cet indicateur est constitué de trois sous-indicateurs : le nombre de citations dans un panel de publications, le nombre de visites sur le site (web) de la DARES et les occasions de voir.

La DARES a gagné en notoriété consécutivement à la crise sanitaire. La direction a produit de nombreux indicateurs et documents permettant de comprendre les transformations à l'œuvre sur le marché du travail. La presse a particulièrement utilisé ces informations. Le nombre de citations recule cette année, tout en restant supérieur au niveau d'avant-crise. Le deuxième semestre voit notamment cette médiatisation fortement augmenter grâce à la reprise des publications de documents d'analyse.

La visibilité mesurée en « occasions de voir » reste très supérieure à la cible et augmente depuis 2020 : la DARES compte moins de reprises de presse mais elle est citée dans des médias à plus large audience – notamment les radios et télévisions qui ont pris l'habitude de consulter la DARES plus régulièrement depuis la crise sanitaire.

Enfin, la mise en ligne du nouveau site internet DARES a permis d'atteindre plus de 80 000 visiteurs par mois, soit plus d'un million de personnes sur l'année.

Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail

Programme n° 155 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

Présentation des crédits

2021 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2021 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2021</i>							
<i>Consommation 2021</i>							
01 – Soutien au plan d'investissement dans les compétences	1 155 990 1 214 021	10 640 000 14 338 289		836 912	-657 304	11 795 990 15 731 917	11 795 990
07 – Fonds social européen - Assistance technique	2 485 715	8 899 005				0 11 384 720	11 000 000
08 – Fonctionnement des services	43 805	2 395 812 2 511 924	25 000	193 306		2 589 118 2 580 729	2 589 118
09 – Systèmes d'information	9 772	20 362 887 29 391 808				20 362 887 29 401 580	20 362 887
11 – Communication		3 417 236 6 861 460		30 000		3 417 236 6 891 460	3 417 236
12 – Etudes, statistiques évaluation et recherche		8 222 778 3 497 666		563 752		8 222 778 4 061 418	8 222 778
13 – Politique des ressources humaines	42 480	30 361 461 26 642 089		91 054		30 361 461 26 775 623	30 361 461
14 – Personnels mettant en oeuvre les politiques d'accès et retour à l'emploi	66 551 928 71 974 579					66 551 928 71 974 579	66 551 928
15 – Personnels mettant en oeuvre les politiques d'accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	80 140 949 81 158 401					80 140 949 81 158 401	80 140 949
16 – Personnels mettant en oeuvre les politiques d'amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	322 567 584 327 473 931					322 567 584 327 473 931	322 567 584
17 – Personnels de statistiques, études et recherche	19 873 589 19 564 933					19 873 589 19 564 933	19 873 589
18 – Personnels transversaux et de soutien	68 346 772 70 388 646					68 346 772 70 388 646	68 346 772
Total des AE prévues en LFI	558 636 812	75 400 174	0	193 306	0	634 230 292	645 230 292
Ouvertures / annulations par FdC et AdP	+1 930 000		+13 488 430 (hors titre 2)			+15 418 430	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+17 308 546		+17 837 802 (hors titre 2)			+35 146 348	
Total des AE ouvertes	577 875 358		106 919 712 (hors titre 2)			684 795 070	
Total des AE consommées	574 356 282	92 142 241	25 000	1 521 718	-657 304	667 387 937	

2021 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2021 Consommation 2021</i>							
01 – Soutien au plan d'investissement dans les compétences	1 155 990 1 214 021	10 640 000 13 394 339		288 007	1 974 796	11 795 990 16 871 163	11 795 990
07 – Fonds social européen - Assistance technique	2 485 715	8 693 831				0 11 179 546	11 000 000
08 – Fonctionnement des services	43 805	2 613 317 2 627 111		193 280		2 806 597 2 670 916	2 806 597
09 – Systèmes d'information	9 772	15 860 853 23 435 129				15 860 853 23 444 901	15 860 853
11 – Communication		3 489 743 5 569 093		30 000		3 489 743 5 599 093	3 489 743
12 – Etudes, statistiques évaluation et recherche		7 827 856 3 876 435		557 928		7 827 856 4 434 362	7 827 856
13 – Politique des ressources humaines	42 480	29 432 219 25 484 515		91 054		29 432 219 25 618 049	29 432 219
14 – Personnels mettant en oeuvre les politiques d'accès et retour à l'emploi	66 551 928 71 974 579					66 551 928 71 974 579	66 551 928
15 – Personnels mettant en oeuvre les politiques d'accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	80 140 949 81 158 401					80 140 949 81 158 401	80 140 949
16 – Personnels mettant en oeuvre les politiques d'amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	322 567 584 327 473 931					322 567 584 327 473 931	322 567 584
17 – Personnels de statistiques, études et recherche	19 873 589 19 564 933					19 873 589 19 564 933	19 873 589
18 – Personnels transversaux et de soutien	68 346 772 70 388 646					68 346 772 70 388 646	68 346 772
Total des CP prévus en LFI	558 636 812	69 863 988	0	193 280	0	628 694 080	639 694 080
Ouvertures / annulations par FdC et AdP	+1 930 000		+13 488 430 (hors titre 2)			+15 418 430	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+17 308 546		+27 718 809 (hors titre 2)			+45 027 355	
Total des CP ouverts	577 875 358		111 264 507 (hors titre 2)			689 139 865	
Total des CP consommés	574 356 282	83 080 454	0	966 989	1 974 796	660 378 520	

Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail

Programme n° 155 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Soutien au plan d'investissement dans les compétences					0	0
07 – Fonds social européen - Assistance technique	2 377 371	9 891 982	540		0	10 300 000 12 269 893
08 – Fonctionnement des services		2 644 730 16 097 240		194 389 430 113	2 839 119	2 839 119 16 527 353
09 – Systèmes d'information	7 337	15 362 887 19 461 722	0		15 362 887	15 362 887 19 469 059
11 – Communication		7 417 236 3 588 724			7 417 236	7 417 236 3 588 724
12 – Etudes, statistiques évaluation et recherche		14 612 778 3 191 985		343 640	14 612 778	14 612 778 3 535 625
13 – Politique des ressources humaines	1 253	29 861 460 26 761 798		745 025	29 861 460	29 861 460 27 508 076
14 – Personnels mettant en oeuvre les politiques d'accès et retour à l'emploi	67 871 502 71 199 218				67 871 502	67 871 502 71 199 218
15 – Personnels mettant en oeuvre les politiques d'accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	83 443 172 90 866 821				83 443 172	83 443 172 90 866 821
16 – Personnels mettant en oeuvre les politiques d'amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	332 954 687 323 394 574				332 954 687	332 954 687 323 394 574
17 – Personnels de statistiques, études et recherche	21 364 214 15 793 817				21 364 214	21 364 214 15 793 817
18 – Personnels transversaux et de soutien	93 220 607 99 237 653				93 220 607	93 220 607 99 237 653
Total des AE prévues en LFI	598 854 182	69 899 091	0	194 389	668 947 662	679 247 662
Total des AE consommées	602 878 043	78 993 451	540	1 518 778		683 390 813

2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Soutien au plan d'investissement dans les compétences					0	0
07 – Fonds social européen - Assistance technique	2 377 371	7 953 860	22 554		0	10 300 000 10 353 785
08 – Fonctionnement des services		2 862 209 14 183 675		194 389 150 150	3 056 598	3 056 598 14 333 825
09 – Systèmes d'information	7 337	15 360 852 18 490 879	82 576		15 360 852	15 360 852 18 580 793
11 – Communication		7 489 743 2 649 328			7 489 743	7 489 743 2 649 328
12 – Etudes, statistiques évaluation et recherche		14 217 856 4 041 484		500 898	14 217 856	14 217 856 4 542 382
13 – Politique des ressources humaines	1 253	28 932 219 25 178 252		745 025	28 932 219	28 932 219 25 924 530
14 – Personnels mettant en oeuvre les	67 871 502				67 871 502	67 871 502

Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail

Présentation des crédits et des dépenses fiscales | Programme n° 155

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2020</i> Consommation 2020						
politiques d'accès et retour à l'emploi	71 199 218					71 199 218
15 – Personnels mettant en oeuvre les politiques d'accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	83 443 172 90 866 821				83 443 172	83 443 172 90 866 821
16 – Personnels mettant en oeuvre les politiques d'amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	332 954 687 323 394 574				332 954 687	332 954 687 323 394 574
17 – Personnels de statistiques, études et recherche	21 364 214 15 793 817				21 364 214	21 364 214 15 793 817
18 – Personnels transversaux et de soutien	93 220 607 99 237 653				93 220 607	93 220 607 99 237 653
Total des CP prévus en LFI	598 854 182	68 862 879	0	194 389	667 911 450	678 211 450
Total des CP consommés	602 878 043	72 497 478	105 131	1 396 073		676 876 725

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2020	Ouvertes en 2021	Consommées* en 2021	Consommés* en 2020	Ouverts en 2021	Consommés* en 2021
Titre 2 – Dépenses de personnel	602 878 043	558 636 812	574 356 282	602 878 043	558 636 812	574 356 282
Rémunérations d'activité	368 149 164	339 902 541	352 519 085	368 149 164	339 902 541	352 519 085
Cotisations et contributions sociales	230 420 681	214 422 544	217 613 105	230 420 681	214 422 544	217 613 105
Prestations sociales et allocations diverses	4 308 197	4 311 727	4 224 092	4 308 197	4 311 727	4 224 092
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	78 993 451	75 400 174	92 142 241	72 497 478	69 863 988	83 080 454
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	64 030 194	60 577 419	77 181 462	57 571 080	55 041 233	67 945 765
Subventions pour charges de service public	14 963 258	14 822 755	14 960 779	14 926 398	14 822 755	15 134 689
Titre 5 – Dépenses d'investissement	540	0	25 000	105 131	0	0
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	540	0	25 000	105 131	0	0
Titre 6 – Dépenses d'intervention	1 518 778	193 306	1 521 718	1 396 073	193 280	966 989
Transferts aux entreprises	25	0	0	25	0	0
Transferts aux autres collectivités	1 518 753	193 306	1 521 718	1 396 048	193 280	966 989
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	0	0	-657 304	0	0	1 974 796
Dotations en fonds propres	0	0	-657 304	0	0	1 974 796
Total hors FdC et AdP		634 230 292			628 694 080	
Ouvertures et annulations* en titre 2		+19 238 546			+19 238 546	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+31 326 232			+41 207 239	
Total*	683 390 813	684 795 070	667 387 937	676 876 725	689 139 865	660 378 520

* y.c. FdC et AdP

Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail

Programme n° 155 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2020	Prévues en LFI pour 2021	Ouvertes en 2021	Ouverts en 2020	Prévus en LFI pour 2021	Ouverts en 2021
Dépenses de personnel	2 638 830	3 000 000	1 930 000	2 638 830	3 000 000	1 930 000
Autres natures de dépenses	10 249 320	8 000 000	13 488 430	10 249 320	8 000 000	13 488 430
Total	12 888 149	11 000 000	15 418 430	12 888 149	11 000 000	15 418 430

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE ADP

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2021		12		12				
06/2021		200		200				
10/2021		7 800		7 800				
Total		8 012		8 012				

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE FDC

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2021		4 000 000		4 000 000				
03/2021	500 000	5 460 000	500 000	5 460 000				
04/2021		279 247		279 247				
05/2021	1 310 000	38 170	1 310 000	38 170				
06/2021		3 000		3 000				
09/2021		3 700 000		3 700 000				
10/2021	120 000		120 000					
Total	1 930 000	13 480 418	1 930 000	13 480 418				

ARRÊTÉS DE RÉPARTITION POUR MESURES GÉNÉRALES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
03/11/2021	39 647		39 647					
Total	39 647		39 647					

ARRÊTÉS DE REPORT D'AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
24/01/2021		2 894 518						
Total		2 894 518						

ARRÊTÉS DE REPORT DE FDC

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
29/01/2021	1 860 454	2 299 822	1 860 454	10 424 767				
Total	1 860 454	2 299 822	1 860 454	10 424 767				

ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
24/02/2021		2 968 662		13 024 139				
Total		2 968 662		13 024 139				

DÉCRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
28/06/2021	3 458 462		3 458 462			272 000		272 000
19/11/2021	143 833		143 833			450 726		450 726
Total	3 602 295		3 602 295			722 726		722 726

Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail

Programme n° 155 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

DÉCRETS DE VIREMENT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
28/06/2021		12 684 605		7 055 000				
Total		12 684 605		7 055 000				

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
01/12/2021	11 806 150		11 806 150			2 287 079		2 062 371
Total	11 806 150		11 806 150			2 287 079		2 062 371

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général	19 238 546	34 336 037	19 238 546	43 992 336		3 009 805		2 785 097

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Soutien au plan d'investissement dans les compétences	1 155 990 1 214 021	10 640 000 14 517 896	11 795 990 15 731 917	1 155 990 1 214 021	10 640 000 15 657 142	11 795 990 16 871 163
07 – Fonds social européen - Assistance technique	2 485 715	8 899 005	11 000 000 11 384 720	2 485 715	8 693 831	11 000 000 11 179 546
08 – Fonctionnement des services	43 805	2 589 118 2 536 924	2 589 118 2 580 729	43 805	2 806 597 2 627 111	2 806 597 2 670 916
09 – Systèmes d'information	9 772	20 362 887 29 391 808	20 362 887 29 401 580	9 772	15 860 853 23 435 129	15 860 853 23 444 901
11 – Communication		3 417 236 6 891 460	3 417 236 6 891 460		3 489 743 5 599 093	3 489 743 5 599 093
12 – Etudes, statistiques évaluation et recherche		8 222 778 4 061 418	8 222 778 4 061 418		7 827 856 4 434 362	7 827 856 4 434 362
13 – Politique des ressources humaines	42 480	30 361 461 26 733 143	30 361 461 26 775 623	42 480	29 432 219 25 575 569	29 432 219 25 618 049
14 – Personnels mettant en oeuvre les politiques d'accès et retour à l'emploi	66 551 928 71 974 579		66 551 928 71 974 579	66 551 928 71 974 579		66 551 928 71 974 579
15 – Personnels mettant en oeuvre les politiques d'accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	80 140 949 81 158 401		80 140 949 81 158 401	80 140 949 81 158 401		80 140 949 81 158 401
16 – Personnels mettant en oeuvre les politiques d'amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	322 567 584 327 473 931		322 567 584 327 473 931	322 567 584 327 473 931		322 567 584 327 473 931
17 – Personnels de statistiques, études et recherche	19 873 589 19 564 933		19 873 589 19 564 933	19 873 589 19 564 933		19 873 589 19 564 933
18 – Personnels transversaux et de soutien	68 346 772 70 388 646		68 346 772 70 388 646	68 346 772 70 388 646		68 346 772 70 388 646
Total des crédits prévus en LFI *	558 636 812	75 593 480	634 230 292	558 636 812	70 057 268	628 694 080
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP	+19 238 546	+31 326 232	+50 564 778	+19 238 546	+41 207 239	+60 445 785
Total des crédits ouverts	577 875 358	106 919 712	684 795 070	577 875 358	111 264 507	689 139 865
Total des crédits consommés	574 356 282	93 031 655	667 387 937	574 356 282	86 022 238	660 378 520
Crédits ouverts - crédits consommés	+3 519 076	+13 888 057	+17 407 133	+3 519 076	+25 242 269	+28 761 345

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	558 636 812	75 593 480	634 230 292	558 636 812	70 057 268	628 694 080

Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail

Programme n° 155 | Justification au premier euro

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Amendements	0	0	0	0	0	0
LFI	558 636 812	75 593 480	634 230 292	558 636 812	70 057 268	628 694 080

Titre 2

Aucune modification n'a été apportée sur les crédits de titre 2 du programme lors de l'examen parlementaire du PLF 2021.

Hors titre 2

Aucune modification n'a été apportée sur les crédits hors titre 2 du programme lors de l'examen parlementaire du PLF 2021.

MODIFICATIONS DE MAQUETTE

Deux modifications de maquette sont intervenues en 2021 :

- la création de l'action n° 01 « Soutien au plan d'investissement dans les compétences » (PIC), afin de regrouper les moyens support du PIC et d'en assurer une meilleure lisibilité. Elle porte l'ensemble des crédits dédiés au soutien du volet majeur du Grand plan d'investissement 2018-2022, auparavant répartis entre les actions suivantes : l'action 08 « fonctionnement des services », l'action 09 « systèmes d'information », l'action 11 « communication » et l'action 12 « études, statistiques, évaluation et recherche ».
- la suppression de l'action 10 « Affaires immobilières ». En effet, le programme 155 ne porte plus de moyens immobiliers suite à la mutualisation, depuis 2018, des dépenses immobilières des sites d'administration centrale des ministères sociaux sur le programme 124, et le transfert en base, en LFI 2020, des derniers crédits immobiliers des DIECCTE vers le programme 354 « Administration territoriale de l'Etat ».

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES**1) Des décrets de transfert ont modifié les crédits disponibles :**Titre 2

1. Les mouvements sortants sont les suivants pour -17 ETPT et un montant total de -952.285 € :

- un transfert sortant (décret n°2021-831 du 28 juin 2021) à destination du programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » de la mission « Administration générale et territoriale de l'État », destiné au financement d'un emploi de conseiller emploi/travail de la délégation interministérielle à l'accueil et à l'intégration des réfugiés (DIAIR), pour un montant de 62.946 € en AE et CP (1 ETPT) ;
- un transfert sortant (décret n°2021-831 du 28 juin 2021) à destination du programme 217 « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » de la mission « Écologie, développement et mobilité durables », destiné au financement du transfert de compétence des missions d'inspecteur du travail dans les mines et carrières, pour un montant de 281.872 € en AE et CP (4 ETPT) ;
- un transfert sortant (décret n° 2021-1509 du 19 novembre 2021) à destination du programme 354 « Administration territoriale de l'Etat » de la mission « Administration générale et territoriale de l'Etat », destiné au financement de la rémunération des agents des services du support informatique dans le cadre de la constitution des secrétariats généraux communs, pour un montant de 354.356 € en AE et CP (7 ETPT) ;
- un transfert sortant (décret n° 2021-1509 du 19 novembre 2021) à destination du programme 354 « Administration territoriale de l'Etat » de la mission « Administration générale et territoriale de l'Etat », destiné au financement de l'extension du périmètre du secrétariat général aux moyens mutualisés (SGAMM) d'Ile-de-France à la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) : pour un montant de 253.111 € en AE et CP (5 ETPT)

2. Les mouvements entrants sont les suivants pour 66 ETPT et un montant total de 4.594.227 € :

- un transfert entrant (décret n° 2021-831 du 28 juin 2021) en provenance du programme 147 « Politique de la ville » de la mission « Cohésion des territoires » correspondant au remboursement de la masse salariale des agents mis à disposition par d'autres ministères pour la mise en œuvre de la politique de la ville, dans le cadre du dispositif des délégués du préfet, pour un montant de 340 000 € en AE et CP (6 ETPT) ;
- un transfert entrant (décret n° 2021-1509 du 19 novembre 2021), complémentaire du précédent, en provenance du programme 147 « Politique de la ville » de la mission « Cohésion des territoires » destiné au financement de la masse salariale des agents mis à disposition par d'autres ministères pour la mise en œuvre de la politique de la ville, dans le cadre du dispositif des délégués du préfet, pour un montant de 375 000 € en AE et CP (6 ETPT) ;
- un transfert entrant (décret n° 2021-831 du 28 juin 2021) en provenance du programme 354 « Administration territoriale de l'État » de la mission « Administration générale et territoriale de l'État » destinés au financement du remboursement de la masse salariale et des emplois des agents rejoignant les SGC mais dont la paie a continué à être imputée sur leur programme d'origine sur une partie de la gestion 2021, pour un montant de 2 274 452 € en AE et CP (43 ETPT) ;
- un transfert entrant (décret n°2021-831 du 28 juin 2021) en provenance du programme 354 « Administration territoriale de l'État » de la mission « Administration générale et territoriale de l'État » destiné au financement du décalage de la reprise en paie par le programme 354 des emplois de directeurs d'administration territoriale de l'État pour un montant de 961 688 € en AE et CP (7 ETPT) ;
- un transfert entrant (décret n°2021-831 du 28 juin 2021) en provenance du programme 354 « Administration territoriale de l'État » de la mission « Administration générale et territoriale de l'État » destiné au financement du décalage de reprise en paie des agents des services de main d'œuvre étrangère, pour un montant de 227 140 € en AE et CP (4 ETPT) ;
- un transfert entrant (décret n° 2021-1509 du 19 novembre 2021) provenance du programme 351 « Fonds d'accompagnement interministériel Ressources humaines » de la mission « Transformation et fonction publiques », destiné au financement de l'accompagnement des transformations des ministères sociaux dans le cadre de la réforme de l'organisation territoriale de l'Etat d'un montant de 376 300 € ;
- un virement entrant (arrêté du 3 novembre 2021) au titre du rendez-vous salarial, à hauteur de 39 647 €.

Hors titre 2

1. Les mouvements sortants s'élèvent à **-849 001€ en AE et en CP** et se répartissent comme suit :
 - un transfert sortant (décret n°2021-831 du 28 juin 2021) vers le programme 124 « Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales » (mission Solidarité, insertion et égalité des chances) d'un montant de **372 000€ en AE et CP** pour le financement de la mise en œuvre du vote électronique pour les élections professionnelles 2022 d'administration centrale ;
 - un transfert sortant (décret n°2021-1509 du 19 novembre 2021) vers le programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'Intérieur » (mission Administration générale et territoriale de l'Etat) d'un montant de **465 381€ en AE et CP** au titre du financement de l'action sociale (hors volet enfance et logement) associée aux emplois du ministère du Travail transférés au ministère de l'Intérieur pour constituer les Secrétariats généraux communs (SGC), dans le cadre de la mise en place de l'OTE ;
 - un transfert sortant (décret n°2021-1509 du 19 novembre 2021) vers le programme 176 « Police nationale » (mission Sécurités) d'un montant de **11 620€ en AE et CP** au titre du financement de l'action sociale (volet enfance et logement) associée aux emplois du ministère du Travail, de l'emploi et de l'insertion transférés au ministère de l'Intérieur pour constituer les Secrétariats généraux communs (SGC), dans le cadre de la mise en place de l'OTE.
1. Les mouvements entrants s'élèvent à **12 810 880€ en AE et 7 181 275€ en CP** et se répartissent comme suit :
 - un virement entrant (décret n°2021-831 du 28 juin 2021) depuis le programme 103 « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi » d'un montant de **5 629 605€ en AE** au titre du financement des actions d'évaluation, de communication et de développement informatique dans le cadre du support du plan d'investissement dans les compétences (PIC) ;

Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail

Programme n° 155 | Justification au premier euro

- un virement entrant (décret n°2021-831 du 28 juin 2021) depuis le programme 103 « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi » d'un montant de **3 000 000€ en AE et CP** au titre du financement d'actions de communication sur des dispositifs du Plan de relance relatifs au champ Travail-emploi ;
- un virement entrant (décret n°2021-831 du 28 juin 2021) depuis le programme 102 « Accès et retour à l'emploi » d'un montant de **3 400 000€ en AE et CP** au titre du financement des applicatifs informatiques pilotés par la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP) ;
- un virement entrant (décret n°2021-831 du 28 juin 2021) depuis le programme 102 « Accès et retour à l'emploi » d'un montant de **655 000€ en AE et CP** au titre du financement des actions de communication pour la mise en œuvre de l'obligation de formation ;
- un transfert entrant (décret n°2021-831 du 28 juin 2021) depuis le programme 181 « Prévention des risques » (mission Ecologie, développement et mobilité durables) d'un montant de **100 000€ en AE et CP**, à destination de l'opérateur INTEFP, au titre du financement de la formation des inspecteurs du travail dans les carrières ;
- un transfert entrant (décret n°2021-1509 du 19 novembre 2021) depuis le programme 351 « Fonds d'accompagnement interministériel Ressources humaines » (mission Fonds d'accompagnement interministériel des Ressources humaines) d'un montant de **26 275€ en AE et CP** au titre de l'accompagnement RH dans le cadre du FAIRH.

2) Reports de créditsTitre 2

Par arrêté du 29 janvier 2021 portant report de crédits de fonds de concours, a été reporté le montant de **1 005 501 €** en AE et CP au titre du Fonds social européen et le montant de **854 953 €** en AE et CP au titre du fonds de concours « contribution des partenaires sociaux au plan d'investissement dans les compétences (PIC).

Hors titre 2

Les crédits de fonds de concours non consommés en 2020 ont été reportés en 2021 (arrêté de la ministre du travail et du ministre de l'action et des comptes publics du 29 janvier 2021 portant report de crédits) pour un montant de **2 299 822 € en AE et 10 424 767 €** en CP. Ces crédits se décomposent comme suit :

Intitulé des fonds de concours crédités	AE	CP
1-1-00863 - Contribution du Fonds Social européen à l'assistance technique	1 296 617 €	8 172 090 €
1-2-00862 - Remboursements par les bénéficiaires finaux des sommes indûment perçues au titre des fonds structurels européens	12 142 €	12 142 €
1-1-00573 - Participation de l'union européenne au financement d'enquêtes et d'études sur les politiques publiques du travail et de l'emploi	320 000	320 000
1-2-00771 - Participation du fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique	328 456 €	324 590 €
1-2-00551 – Contribution des partenaires sociaux au plan d'investissement dans les compétences	342 607 €	1 595 945 €
Total	2 299 822 €	10 424 767 €

Sur les crédits budgétaires non consommés en 2020, **2 968 662 € en AE et 13 024 139 € en CP** ont été reportés sur 2021.

Enfin, un total de **2 894 518 € d'AE** affectées non engagées (AENE) a été reporté sur 2021.

3) Fonds de concours et attributions de produits reçusTitre 2

Ont été rattachés par voie de fonds de concours des crédits à hauteur de 1,93 M€ en AE et CP au titre de l'assistance technique du fonds social européen (AT-FSE).

Le détail est précisé dans la partie « origine et emploi des fonds de concours et attributions de produits ».

Hors titre 2

Ont été rattachés par voie de fonds de concours et attributions de produits des crédits à hauteur de **13 488 429,64 € en AE et CP**, dont 13 480 417,64 € de fonds de concours et 8 012 € d'attributions de produits.

Le détail par fonds de concours est précisé dans la partie « origine et emploi des fonds de concours et attributions de produits ».

4) Loi de finances rectificativeTitre 2

Une ouverture de 11,8 M€ en AE et CP de crédits de titre 2 est intervenue au titre de l'accompagnement de la réforme de l'organisation territoriale de l'Etat (6,2 M€) et des renforts nécessaires à la gestion de la crise sanitaire (5,6 M€), en application de la loi n° 2021-1549 du 1er décembre 2021 de finances rectificative pour 2021.

Hors titre 2

La loi n° 2021-1549 du 1er décembre 2021 de finances rectificatives pour 2021 a porté annulation de 2 287 079 € en AE et 2 062 371 € en CP, correspondant à la réserve de précaution (2 745 746 € en AE et 2 524 297 € en CP), déduction faite de celle relative aux crédits support du PIC. Cette dernière a pour sa part fait l'objet d'un dégel à hauteur de 458 667 € en AE et 461 926 € en CP.

ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITSTitre 2

En 2021, un fonds de concours destinés à financer des dépenses de titre 2 a été abondé :

1-1-00344 - Contribution de l'assistance technique du FSE (T2) : ce fonds porte les crédits de titre 2 qui permettent de rémunérer des agents contractuels exerçant leur activité sur l'assistance technique aux projets financés par le Fonds social européen (FSE).

N°	Libellé du fonds de concours	Ouverture AE/CP en 2021	
		T2	
1-1-00344	Contribution du Fonds Social européen à l'assistance technique (T2)	1 930 000 €	

Hors titre 2

En 2021, les quatre fonds de concours suivants ont été abondés en crédits HT2 sur le programme 155.

1-1-00863 - Contribution du FSE à l'assistance technique : ce fonds porte les crédits hors titre 2 cofinçant des projets européens sous maîtrise d'ouvrage de l'État ainsi que les crédits cofinçant les dépenses d'assistance technique de l'État mises en œuvre en tout ou partie par recours aux marchés publics dans le cadre de projets liés au FSE.

1-2-00771 – Participation du fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) : ce fonds porte les crédits hors titre 2, versés en année N+1 par le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP), à titre de remboursement des dépenses effectuées par les administrations pour des actions visant à favoriser l'emploi ou le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap.

Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail

Programme n° 155 | Justification au premier euro

1-1-00573 - Participation de l'UE au financement d'enquêtes et d'études sur les politiques publiques du travail et de l'emploi : ce fonds porte les crédits en provenance de l'Union européenne et permettant de cofinancer des travaux menés par la Direction de l'Animation de la recherche, des Études et des Statistiques du ministère chargé du travail.

1-2-00457 - Investissement d'avenir : Transition numérique de l'Etat et modernisation de l'action publique et participation à des opérations de communication dans les domaines du travail et de l'emploi : ce fonds porte les crédits hors titre 2 destinés au soutien du Programme d'investissement d'avenir (PIA), en matière notamment de communication et de systèmes d'information.

La répartition des ouvertures de crédits en 2021 sur ces fonds est la suivante :

N° et libellé	HT2
1-1-00863 - Contribution du Fonds Social européen à l'assistance technique (HT2)	12 600 436,67 €
1-2-00771 – Participation du fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) (HT2)	279 247,27 €
1-1-00573 - Participation de l'UE au financement d'enquêtes et d'études sur les politiques publiques du travail et de l'emploi	597 733,70 €
1-2-00457 - Investissement d'avenir : Transition numérique de l'Etat et modernisation de l'action publique et participation à des opérations de communication dans les domaines du travail et de l'emploi	3 000 €
Total	13 480 417,64 €

En 2021, deux attributions de produits ont abondé le programme 155 :

2-2-00739 - Recettes provenant de la cession de documents, d'espaces publicitaires dans des publications autres que les bulletins officiels: elles sont issues notamment des ventes de productions de la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES) et de la Délégation à l'information et à la communication (DICOM).

2-2-00772 - Produits des cessions de biens immobiliers: ces attributions de produits sont principalement constituées des ventes de véhicules par les D(R)(I)EETS (directions (régionales) de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités).

La répartition des ouvertures de crédits en 2021 sur ces attributions de produit est la suivante :

Attributions de produits	Ouverture AE/CP
2-2-00739 - Recettes provenant de la cession de documents, d'espaces publicitaires dans des publications autres que les bulletins officiels	12 €
2-2-00772 - Produits de cessions de biens mobiliers	8 000 €
Total	8 012 €

RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	2 793 184	2 745 746	5 538 930	2 793 184	2 524 297	5 317 481
Surgels	0	0	0	0	0	0
Dégels	0	0	0	0	0	0
Réserve disponible avant mise en place du	2 793 184	2 745 746	5 538 930	2 793 184	2 524 297	5 317 481

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)						

Titre 2

La réserve de précaution, constituée en début d'exercice, s'élevait à 2 793 184 € (AE=CP), soit 0,5 % des crédits de Titre 2 ouverts en loi de finance initiale. Elle a été rendue disponible en fin de gestion pour être consommée.

Hors titre 2

Pour les crédits hors titre 2, la mise en réserve initiale s'est élevée à 2 745 746 € en AE et 2 524 297 € en CP, soit 3,6% des crédits hors titre 2 ouverts en loi de finances initiale. Ce taux s'explique par l'application d'un taux de réserve de 4% aux crédits hors T2 du programme et d'un taux de réserve pondéré pour les subventions versées aux opérateurs.

En fin de gestion 2021, elle a été pour partie annulée (2 287 079€ en AE et 2 062 371€ en CP) et pour partie dégelée (458 667 € en AE et 461 926 € en CP), au titre du support du PIC.

EMPLOIS ET DÉPENSES DE PERSONNEL

EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR LE PROGRAMME

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Transferts de gestion 2020 (1)	Réalisation 2020 (2)	LFI + LFR 2021 (3)	Transferts de gestion 2021 (4)	Réalisation 2021 (5)	Écart à LFI + LFR 2021 (après transferts de gestion) (5 - (3 + 4))
1072 – Emplois fonctionnels	-1,00	165,00	88,00	0,00	111,00	+23,00
1073 – A administratifs	+12,00	1 560,00	1 523,00	+53,00	1 683,00	+107,00
1074 – A techniques	0,00	3 012,00	2 693,00	-2,00	2 978,00	+287,00
1075 – B administratifs	-1,00	1 122,00	1 016,00	-2,00	1 176,00	+162,00
1076 – B techniques	0,00	859,00	1 186,00	-1,00	659,00	-526,00
1077 – Catégorie C	-2,00	1 925,00	1 695,00	+1,00	1 608,00	-88,00
Total	+8,00	8 643,00	8 201,00	+49,00	8 215,00	-35,00

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Mesures de périmètre en LFI (6)	Mesures de transfert en LFI (7)	Corrections techniques (8)	Impact des schémas d'emplois pour 2021 (5-4)-(2-1)-(6+7+8)	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2020 sur 2021	dont impact du schéma d'emplois 2021 sur 2021
1072 – Emplois fonctionnels	0,00	-72,00	+25,98	-8,98	-1,92	-7,06
1073 – A administratifs	0,00	-46,00	+72,62	+55,38	+39,87	+15,51
1074 – A techniques	0,00	-18,00	+62,25	-76,25	-56,77	-19,48
1075 – B administratifs	0,00	-128,00	+178,23	+4,77	+37,96	-33,19
1076 – B techniques	0,00	-35,00	-55,55	-108,45	-53,73	-54,72
1077 – Catégorie C	0,00	-286,00	+102,05	-136,05	-31,58	-104,47
Total	0,00	-585,00	+385,58	-269,58	-66,17	-203,41

Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail

Programme n° 155 | Justification au premier euro

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Mesures de périmètre en LFI (6)	Mesures de transfert en LFI (7)	Corrections techniques (8)	Impact des schémas d'emplois pour 2021 (5-4)-(2-1)-(6+7+8)	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2020 sur 2021	dont impact du schéma d'emplois 2021 sur 2021

Le plafond d'emplois pour 2021, fixé à 7 804 ETPT en LFI, a été porté à 8 201 ETPT (+ 397 ETPT) par la loi de finances rectificative du 1^{er} décembre 2021. Cette révision a été rendue nécessaire, d'une part, en raison des inadéquations constatées entre les transferts inscrits en LFI 2021 au titre de la réforme de l'organisation territoriale de l'Etat (OTE) et la réalité de départs (+ 160 ETPT) et, d'autre part, en raison de la poursuite de la crise sanitaire et du recrutement d'agents contractuels dans les services déconcentrés, chargés d'instruire les demandes d'activité partielle et de réaliser les contrôles en la matière (+ 237 ETPT). Ces derniers recrutements ont fait l'objet d'une autorisation exceptionnelle compte tenu du surcroît d'activité très important pesant sur les services déconcentrés au titre de la gestion de la crise. Pour mémoire, ces recrutements d'agents sur contrats non pérennes n'impactent que le plafond d'emplois, et sont sans impact sur le schéma d'emplois.

La répartition par catégorie d'emplois du plafond 2021 (LFI+LFR 2021) prend en compte deux éléments :

- la correction de la répartition par catégorie des mesures de transferts LFI inscrits en PAP 2021 ;
- la répartition par catégorie des +397 ETPT obtenus en LFR.

En outre, le plafond d'emplois de la mission « Travail et Emploi » pour 2021 a été actualisé par des transferts en gestion à hauteur de + 49 ETPT :

- 12 ETPT entrants au titre des délégués du préfet dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville ;
- 54 ETPT entrants permettant de corriger les décalages de paie constatés dans le cadre des transferts vers le ministère de l'intérieur dans le cadre de la réforme de l'organisation territoriale de l'Etat ;
- 17 ETPT sortants correspondant à d'autres transferts en gestion : 1 ETPT correspondant à un emploi de conseiller emploi/travail pour la délégation interministérielle à l'accueil et à l'intégration des réfugiés (DIAIR) ; 4 ETPT au titre du financement Transfert de compétence des missions d'inspecteur du travail dans les mines et carrières ; 7 ETPT au titre d'agents des services du support informatique dans le cadre de la constitution des secrétariats généraux communs et 5 ETPT pour le secrétariat général aux moyens mutualisés d'Ile-de-France (SGAMM).

En conséquence, le plafond d'emplois consolidé en gestion pour 2021 s'élève à 8 250 ETPT.

La consommation des emplois constatée en 2021 s'est élevée à 8 215 ETPT.

Elle intègre en particulier 233 ETPT qui ont poursuivi leur activité au sein des DREETS afin de gérer les conséquences économiques et sociales de la pandémie ainsi que le contrôles des demandes d'activité partielle, dans la continuité des effectifs supplémentaires recrutés en 2020.

La correction technique de 386 ETPT correspond à l'écart entre l'impact en ETPT du schéma d'emploi 2021 (intégrant l'extension en année pleine du schéma d'emploi 2020 sur 2021) et la variation de la consommation d'ETPT, hors transferts, entre 2020 et 2021, intégrant des populations hors schéma d'emplois telles que les renforts au sein des DREETS (233 ETPT en 2021 contre 162 ETPT en 2020 soit +71 ETPT), les agents occasionnels (+20 ETPT) et les apprentis (+9 ETPT).

L'écart au plafond 2021 consolidé (après LFR et transfert en gestion) s'établit à -35 ETPT, soit 0,4% du plafond autorisé.

ÉVOLUTION DES EMPLOIS À PÉRIMÈTRE CONSTANT

(en ETP)

Catégorie d'emploi	Sorties	<i>dont départs en retraite</i>	Mois moyen des sorties	Entrées	<i>dont primo recrutements</i>	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois	
							Réalisation	Prévision PAP
1072 – Emplois fonctionnels	21,00	6,00	6,30	10,00	0,00	7,40	-11,00	+3,00
1073 – A administratifs	233,00	39,00	6,90	282,00	55,00	7,30	+49,00	-21,00
1074 – A techniques	196,00	105,00	6,70	143,00	65,00	6,00	-53,00	+41,00
1075 – B administratifs	184,00	54,00	6,80	135,00	1,00	7,50	-49,00	+54,00
1076 – B techniques	105,00	92,00	6,30	9,00	0,00	7,80	-96,00	-161,00
1077 – Catégorie C	246,00	158,00	6,10	87,00	1,00	7,90	-159,00	-137,00
Total	985,00	454,00		666,00	122,00		-319,00	-221,00

REPARTITION DES EFFECTIFS

Le schéma d'emploi exécuté en 2021 sur le programme 155 est de -319 ETP, alors qu'il avait été fixé à -221 ETP en LFI 2021.

Cette situation résulte principalement des difficultés à procéder aux recrutements en période de crise sanitaire et de la nécessaire prudence prévalant dans la gestion, compte tenu de la réforme OTE et de l'obtention d'arbitrages interministériels intervenus au second semestre pour compenser les inadéquations entre la programmation des transferts de postes et la situation réelle des agents.

SORTIES REALISEES EN 2021

Les sorties prévues en 2021 (hors promotions vers la catégorie d'emplois supérieure) étaient estimées à 913 en LFI :

- 558 départs à la retraite (110 pour la catégorie A, 112 pour la catégorie B et 236 pour la catégorie C) ;
- 355 départs au titre des autres sorties (détachements sortants, fins de détachements entrants, etc.)

Au terme de l'exercice 2021, les sorties s'élèvent à 985 (454 départs à la retraite et 531 autres sorties).

ENTREES REALISEES EN 2021

Les entrées prévues en 2021 (hors promotions vers la catégorie d'emplois supérieure) étaient estimées à 692 en LFI :

- 454 primo-recrutements ;
- 238 autres entrées (arrivées en détachement, réintégrations, etc.).

Au terme de l'exercice 2021, les entrées s'élèvent à 666 (122 primo-recrutements et 544 autres entrées).

Il est à noter que les postes vacants du système d'inspection du travail peuvent être pourvus soit par mobilité interne, donc sans impact sur le schéma d'emplois, soit par l'affectation d'inspecteurs élèves du travail à l'issue de leur scolarité (IET qui sont déjà pris en charge sur le programme).

Le nombre de lauréats du concours externe à l'inspection du travail est de 59.

Le solde des entrées et sorties pour le corps des IT est de -45 ETP sur 2021.

En 2021, comme en 2020, les processus de recrutements ont été fortement limités par l'effet de la crise sanitaire et mis sous tension par la nécessité de recruter des contractuels en renforts.

Les postes vacants dans la filière administrative à la rentrée 2021 n'ont pas tous été pourvus compte tenu de l'absence de postes offerts par le ministère en 2021 aux concours communs B et C. En effet, les sureffectifs liés aux transferts

Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail

Programme n° 155 | Justification au premier euro

OTE appartenait majoritairement à des corps de catégorie B et C et il a été décidé de ne pas proposer de postes pour les recrutements de SA et d'adjoints.

EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

Service	Prévision LFI	Réalisation				(en ETPT)		
			<i>dont mesures de transfert</i>	<i>dont mesures de périmètre</i>	<i>dont corrections techniques</i>	Impact des schémas d'emplois pour 2021	<i>dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2020 sur 2021</i>	<i>dont impact du schéma d'emplois 2021 sur 2021</i>
Administration centrale	1 119,00	1 229,00	-2,00	0,00	+7,83	+61,14	+4,15	+56,99
Services régionaux	1 782,00	1 714,00	-583,00	0,00	+377,75	-330,72	-70,32	-260,40
Opérateurs	3,00	2,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Services départementaux	4 749,00	5 213,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres	151,00	57,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	7 804,00	8 215,00	-585,00	0,00	+385,58	-269,58	-66,17	-203,41

Service	(en ETP)	
	Schéma d'emplois Prévision PAP	ETP au 31/12/2021 Réalisation
Administration centrale	-30,00	1 251,00
Services régionaux	-191,00	1 649,00
Opérateurs	0,00	0,00
Services départementaux	0,00	5 014,00
Autres	0,00	68,00
Total	-221,00	7 982,00

La consommation des emplois en 2021 du programme 155 a pour source les données des outils interministériels INDIA Rémunérations et Chorus.

La LFI doit ici être complétée par l'abondement de 397 ETPT obtenu en LFR. Il n'y a donc pas de dépassement du plafond d'emplois.

La comparaison de la réalisation 2021 avec la prévision initiale doit être appréciée avec prudence car, comme indiqué dans le PAP 2021, la prévision est indicative.

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI	Réalisation
	ETPT	ETPT
01 – Soutien au plan d'investissement dans les compétences	15,00	17,00
07 – Fonds social européen - Assistance technique	60,00	45,00
14 – Personnels mettant en oeuvre les politiques d'accès et retour à l'emploi	932,00	1 053,00
15 – Personnels mettant en oeuvre les politiques d'accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	1 146,00	1 217,00
16 – Personnels mettant en oeuvre les politiques d'amélioration de la qualité de l'emploi et des	4 408,00	4 604,00

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI	Réalisation
	ETPT	ETPT
relations du travail		
17 – Personnels de statistiques, études et recherche	241,00	240,00
18 – Personnels transversaux et de soutien	1 002,00	1 039,00
Total	7 804,00	8 215,00
Transferts en gestion		+49,00

La LFI doit ici être également complétée par l'abondement de 397 ETPT obtenu en LFR (tableau ci-dessous):

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	LFI+LFR 2021 ETPT	Réalisation ETPT
01 – Soutien au plan d'investissement dans les compétences	15	17
07 FSE-Assistance technique	60	45
14 – Personnels mettant en oeuvre les politiques d'accès et retour à l'emploi	932	1053
15 – Personnels mettant en oeuvre les politiques d'accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	1433	1217
16 – Personnels mettant en oeuvre les politiques d'amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	4518	4604
17 – Personnels de statistiques, études et recherche	241	240
18 – Personnels transversaux et de soutien	1002	1039
Total	8201	8215

Pour mémoire, les 237 ETPT prévus dans le cadre de la loi de finances rectificative du 1^{er} décembre 2021 au titre du recrutement d'agents contractuels dans les services déconcentrés, chargés d'instruire les demandes d'activité partielle et de réaliser les contrôles en la matière concernent l'action 15 « personnels mettant en œuvre les politiques d'accompagnement économique et développement de l'emploi ».

Les 160 ETPT restants correspondant à la compensation partielle des inadéquations liées à la non réalisation complète des transferts 2021 sont répartis entre les actions 15 et 16.

La répartition par action de cette consommation 2021 est établie sur la base du poids des effectifs affectés à la mise en œuvre de chaque politique publique et aux fonctions soutien tel qu'observé en administration centrale mais aussi en service déconcentré sur la base des résultats de l'« Enquête sur les Affectations Opérationnelles » (EAO) la plus récente, au 1er avril 2021.

RECENSEMENT DU NOMBRE D'APPRENTIS

Nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2020-2021	Dépenses de titre 2 Coût total chargé (en M€)	Dépenses hors titre 2 Coût total (en M€)
97,00	1,60	0,00

La consommation des emplois d'apprentis sur le programme 155 s'est élevée à 97 ETPT, en hausse de 9 ETPT par rapport à l'exercice précédent.

Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail

Programme n° 155 | Justification au premier euro

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	Exécution 2020	Prévision LFI 2021	Exécution 2021
Rémunération d'activité	368 149 164	339 902 541	352 519 085
Cotisations et contributions sociales	230 420 681	214 422 544	217 613 105
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	173 026 014	164 235 350	161 270 246
– Civils (y.c. ATI)	172 763 327	164 235 350	161 042 410
– Militaires	262 687		227 836
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)			
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)			
Cotisation employeur au FSPOEIE	11 616		5 808
Autres cotisations	57 383 051	50 187 194	56 337 050
Prestations sociales et allocations diverses	4 308 197	4 311 727	4 224 092
Total titre 2 (y.c. CAS Pensions)	602 878 043	558 636 812	574 356 282
Total titre 2 (hors CAS Pensions)	429 852 029	394 401 462	413 086 036
FdC et AdP prévus en titre 2		3 000 000	

Les prestations sociales et allocations diverses versées en 2021 s'élèvent à 4,3 M€ dont 1,62 M€ au titre de l'allocation de retour à l'emploi.

ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Socle d'exécution 2020 retraitée	388,32
Exécution 2020 hors CAS Pensions	429,85
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2021/ 2020	-27,49
Débasage de dépenses au profil atypique :	-14,04
– GIPA	-0,07
– Indemnisation des jours de CET	-2,16
– Mesures de restructuration	-0,04
– Autres dépenses de masse salariale	-11,77
Impact du schéma d'emplois	-10,11
EAP schéma d'emplois 2020	-2,70
Schéma d'emplois 2021	-7,41
Mesures catégorielles	0,32
Mesures générales	0,06
Rebasage de la GIPA	0,06
Variation du point de la fonction publique	
Mesures bas salaires	
GVT solde	-0,01
GVT positif	6,05
GVT négatif	-6,06
Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA	4,99
Indemnisation des jours de CET	2,43
Mesures de restructurations	0,02
Autres rebasages	2,54
Autres variations des dépenses de personnel	29,51
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	4,22

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Autres variations	25,29
Total	413,09

Socle Exécution 2020 retraitée
 Les 11,77 M€ inscrits sur la ligne « Autres » du poste « Débasage de dépenses au profil atypique » correspondent notamment aux rémunérations versées aux occasionnels mobilisés dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire (4,2 M€), aux dépenses de prestations sociales et allocations diverses (catégorie 23 - 4,3 M€), ainsi que les rémunérations versées aux apprentis (1,4 M€). D'autres dépenses retraitées concernent les indemnités de départ volontaire et celles de rupture conventionnelle.

GVT solde
 Le glissement vieillesse-technicité (GVT) positif hors CAS Pensions s'élève à 6,05 M€, soit 1,46% des crédits hors CAS Pensions consommés en 2021.
 Le GVT négatif, économie réalisée au titre de l'écart de rémunération entre les entrants et les sortants, s'élève quant à lui à -6,06 M€, soit 1,47 % des crédits hors CAS Pensions consommés en 2021.
 Le GVT solde est évalué à -0,003 % et à -0,01 M€.

Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA
 Les 2,54 M€ « autres rebasages » correspondent principalement à la rémunération des apprentis (1,6 M€) et au versement de l'indemnité de rupture conventionnelle (0,15 M€).

Autres variations des dépenses de personnels
 Les 25,29 M€ inscrits sur la ligne "autre" de ce poste couvrent notamment la rémunération des agents en activité dans les services déconcentrés en sureffectifs temporaires supportés par le ministère dans le cadre de la mise en oeuvre de l'organisation territoriale de l'Etat (10,6 M€), les dépenses relatives aux renforts au sein des services régionaux et départementaux (6,5 M€) ainsi que l'effet des décalages de paie au profit du ministère de l'intérieur (2,4 M€), qui ont été couverts par des transferts en gestion.

COÛTS ENTRÉE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
1072 – Emplois fonctionnels	111 699	123 135	117 182	99 498	110 492	105 660
1073 – A administratifs	50 475	59 847	57 146	43 481	49 551	49 395
1074 – A techniques	45 286	54 621	56 756	39 167	47 807	49 030
1075 – B administratifs	33 059	35 354	35 505	28 292	29 876	30 538
1076 – B techniques	41 547	46 579	48 162	35 783	41 018	41 577
1077 – Catégorie C	30 170	33 862	34 990	25 934	29 375	30 143

Le coût global correspond au coût moyen par agent, hors catégorie 23, constaté en 2021.

Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail

Programme n° 155 | Justification au premier euro

MESURES CATÉGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2021	Coût	Coût en année pleine
Mesures statutaires						324 574	324 574
Mise en oeuvre du protocole relatif aux parcours, professionnels, aux carrières, aux rémunérations (PPCR)-corps communs et spécifiques		A,B,C	Tous	01-2021	12	203 207	203 207
Requalification des contrôleurs du travail en inspecteurs du travail-mesure 2020 reportée en 2021	52	A	Contrôleurs du travail	01-2021	12	121 367	121 367
Total						324 574	324 574

Les dépenses catégorielles exécutées en 2021 se sont déclinées en deux mesures statutaires pour un montant total de 0,3 M€:

- la mise en œuvre du protocole relatif aux parcours professionnels, aux carrières et aux rémunérations (PPCR) au titre de 2021, pour un montant de 0,2 M€ hors CAS Pensions;
- la dernière phase de la requalification des contrôleurs du travail en inspecteurs du travail, dont la mesure, prévue initialement en 2020, a été reportée en 2021 (0,1 M€).

ACTION SOCIALE - HORS TITRE 2

Type de dépenses	Effectif concerné (ETP)	Réalisation Titre 3	Réalisation Titre 5	Total
Restauration		1 706 782		1 706 782
Famille, vacances		883 302		883 302
Mutuelles, associations		643 095		643 095
Prévention / secours		937 871		937 871
Autres		1 254 654		1 254 654
Total		5 425 704		5 425 704

Il convient de noter qu'outre les dépenses de titre 3 décrites ci-dessous, suite à des erreurs d'imputation, 42 480€ ont été consommés en titre 2 et 91 054€ en AE et CP en titre 6 pour des dépenses d'action sociale.

Les dépenses d'action sociale s'élèvent à 5,5 M€ en 2021. Elles ont permis de financer toutes les prestations collectives visant à améliorer les conditions de vie des agents rémunérés sur le programme 155 et de leur famille.

L'impact de la crise sanitaire et du transfert de personnel vers les secrétariats généraux communs (SGC) se traduit par une baisse de 11% des dépenses par rapport à 2020.

Elles se décomposent, en CP, autour de cinq postes :

- 1 706 782€ pour le poste *Restauration* qui recouvre les droits d'admission et frais de gestion des restaurants administratifs ; ce poste de dépense est celui qui enregistre la baisse la plus importante, sous le double effet du développement du télétravail et des transferts précités ;
- 883 302€ pour le poste *Famille, vacances*, qui regroupe les dépenses liées à l'organisation des arbres de Noël, bons cadeaux, et à la distribution des Chèques Emploi Service Universel préfinancés ;
- 734 149€ pour le poste *Mutuelles, associations*, qui concerne l'aide du ministère à la protection sociale complémentaire des agents, ainsi que l'ensemble des subventions versées aux associations du personnel pour les activités culturelles et sportives proposées aux agents affectés aussi bien en administration centrale qu'en services déconcentrés ;

- 937 871€ pour le poste *Prévention*, dont les dépenses ne relèvent pas de l'action sociale au sens strict, mais accompagnent les objectifs conduits par la DRH. Ainsi sont financées des actions liées aux conditions de travail : réseau de psychologues du travail pour les risques psycho-sociaux, cellule d'écoute et d'alerte afin de lutter contre la discrimination ainsi que des actions liées à l'obligation de l'employeur et qui concernent la médecine de prévention (honoraires et expertises, fournitures et matériel pharmaceutiques). ;
- 1 254 654€ pour le poste *Autres* qui correspond en partie à l'accompagnement et l'amélioration des conditions de travail des travailleurs handicapés et à d'autres dépenses d'action sociale.

Dépenses pluriannuelles

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2021	CP 2021
AE ouvertes en 2021 * (E1) 106 919 712	CP ouverts en 2021 * (P1) 111 264 507
AE engagées en 2021 (E2) 93 031 655	CP consommés en 2021 (P2) 86 022 238
AE affectées non engagées au 31/12/2021 (E3) 642 875	dont CP consommés en 2021 sur engagements antérieurs à 2021 (P3 = P2 - P4) 34 138 607
AE non affectées non engagées au 31/12/2021 (E4 = E1 - E2 - E3) 13 245 182	dont CP consommés en 2021 sur engagements 2021 (P4) 51 883 631

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 brut (R1) 44 014 218				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2020 (R2) -71 701				
Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 net (R3 = R1 + R2) 43 942 517	–	CP consommés en 2021 sur engagements antérieurs à 2021 (P3 = P2 - P4) 34 138 607	=	Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R4 = R3 - P3) 9 803 910
AE engagées en 2021 (E2) 93 031 655	–	CP consommés en 2021 sur engagements 2021 (P4) 51 883 631	=	Engagements 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R5 = E2 - P4) 41 148 024
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R6 = R4 + R5) 50 951 933
				Estimation des CP 2022 sur engagements non couverts au 31/12/2021 (P5) 43 804 072
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2022 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2021 (P6 = R6 - P5) 7 147 861

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2021 + reports 2020 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail

Programme n° 155 | Justification au premier euro

Justification par action

ACTION

01 – Soutien au plan d'investissement dans les compétences

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
01 – Soutien au plan d'investissement dans les compétences	1 155 990	10 640 000	11 795 990	1 155 990	10 640 000	11 795 990
	1 214 021	14 517 896	15 731 917	1 214 021	15 657 142	16 871 163

Le programme 155 accompagne depuis 2019 le déploiement du Plan d'investissement dans les compétences (PIC), déclinaison du Grand plan d'investissement (GPI) dans le domaine de l'emploi et de la formation professionnelle, par le financement d'actions de **communication**, d'**évaluation**, de **conseil** et d'**informatique**

L'action 01 « Soutien au Plan d'investissement dans les compétences » a été créée en 2021 pour porter les crédits et les dépenses dédiés à cet accompagnement du PIC. Pour mémoire, les crédits correspondants étaient auparavant inscrits en LFI sur plusieurs actions (08, 09, 11 et 12) et exécutés sur l'action n°08. Répartis entre la DARES et la DGEFP, les effectifs de l'action 01 et les crédits de T2 associés contribuent au déploiement du PIC.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	1 155 990	1 214 021	1 155 990	1 214 021
Rémunérations d'activité	735 463	813 606	735 463	813 606
Cotisations et contributions sociales	420 527	397 111	420 527	397 111
Prestations sociales et allocations diverses		3 304		3 304
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	10 640 000	14 338 289	10 640 000	13 394 339
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	10 640 000	14 337 146	10 640 000	13 325 332
Subventions pour charges de service public		1 143		69 008
Titre 6 : Dépenses d'intervention		836 912		288 007
Transferts aux autres collectivités		836 912		288 007
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières		-657 304		1 974 796
Dotations en fonds propres		-657 304		1 974 796
Total	11 795 990	15 731 917	11 795 990	16 871 163

EFFECTIFS

Le nombre d'agents recrutés pour la mise en œuvre de la partie du Grand Plan d'investissement dite « plan d'investissement dans les compétences » (PIC) s'élève à 17 ETPT soit 0,2 % des emplois consommés en 2021.

Le coût 2021 de leur masse salariale s'élève à 1,21 M€ en AE et CP.

Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail

Programme n° 155 | Justification au premier euro

HORS TITRE 2

En LFI 2021, les crédits HT2 du programme 155 dédiés au PIC (**10,64 M€ en AE et CP**) ont été répartis comme suit :

- 0,64 M€ en AE et 0,14 M€ en CP pour des actions de conseils et d'accompagnement à la modernisation ;
- 3,52 M€ en AE et 3,44 M€ en CP pour des actions relatives aux systèmes d'information ;
- 3,08 M€ en AE et 4,52 M€ en CP pour des actions de communication ;
- 3,40 M€ en AE et 2,54 M€ en CP pour des actions d'évaluation.

L'exécution 2021 s'élève quant à elle à 14,52 M€ en AE et 15,66 M€ en CP, soit +4,1 M€ en AE et +5 M€ en CP par rapport à la LFI. Cet écart est amplement couvert par des ressources complémentaires intervenues en cours de gestion : un report sur 2021 de crédits issus du fonds de concours « Contribution des partenaires sociaux au PIC » (0,3 M€ en AE et 1,6 M€ en CP), un report de crédits budgétaires (1,6 M€ en AE et 9 M€ en CP), un virement entrant depuis le programme 103 « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi » (+5,6 M€ en AE) et un dégel en fin de gestion de la part de réserve de précaution applicable aux crédits PIC (0,5 M€ en AE et CP).

1. Conseil (accompagnement à la modernisation)

PIC : Conseil/modernisation	Prévisions 2021		Exécution RAP 2021	
	Titre 3	Total	Titre 3	Total
Autorisation d'engagement	635 928	635 928	1 409 555	1 409 555
Crédits de paiement	143 794	143 794	1 440 124	1 440 124

En LFI 2021, l'UO Modernisation du P155 est dotée de 0,64 M€ en AE et de 0,14 M€ en CP au titre du PIC.

Les crédits consommés s'élèvent quant à eux à 1,41 M€ en AE et 1,44 M€ en CP. Des ressources complémentaires obtenues en cours de gestion au titre du PIC et des redéploiements de crédits ont permis de financer cette consommation supérieure de +0,77 M€ en AE et de +1,3 M€ en CP par rapport à la ressources LFI.

En AE, les crédits engagés ont essentiellement concerné :

- la poursuite du plan de transformation de l'offre de formation (« temps 2 et temps 3 ») (1,20 M€) : il s'agit des bons de commande 2 et 3 relatifs à la prestation d'AMOA de Roland Berger sur le sujet de la digitalisation de l'offre de formation, et plus précisément du développement de modules digitaux d'entraînement aux gestes professionnels ;
- et l'expérimentation des démarches de dialogue et de concertation avec les bénéficiaires dans le cadre du projet « 100% inclusion » (0,11 M€).

En CP, la consommation correspond principalement aux restes à payer de 2020 relatifs au « temps 1 » du plan de transformation de l'offre de formation (0,45 M€) et à une mission d'audit et d'expertise réalisée dans le cadre du plan de lutte contre l'illettrisme en Guyane (0,10 M€). Certains projets initiés en 2021 ont également donné lieu à paiement dans l'année. Tel est le cas de la quasi-totalité du montant relatif au temps 2 du plan de transformation de l'offre de formation (0,56 M€) et de l'expérimentation dans le cadre du projet « 100% inclusion » (0,11 M€).

2. Systèmes d'information

PIC : systèmes d'information	Prévisions PAP 2021			Exécution RAP 2021		
	Titre 3	Titre 7	Total	Titre 3	Titre 7	Total
Autorisation d'engagement	3 520 348	-	3 520 348	5 753 623	-657 304	5 096 319
Crédits de paiement	3 438 722	-	3 438 722	5 585 151	1 974 796	7 559 947

Le montant de -0,66 M€ en AE inscrit sur le titre 7, correspond à un retrait d'engagement juridique basculé (REJB) et fait suite à la demande de clôture de l'engagement juridique relatif à la subvention OUIFORM. Une demande de recyclage des autorisations d'engagement a ensuite été réalisée.

En LFI 2021, une enveloppe de 3,52 M€ en AE et 3,44 M€ en CP était prévue pour le soutien aux applicatifs informatiques du PIC.

En gestion, la consommation constatée s'élève à 5,10 M€ en AE et 7,56 M€ en CP. Des ressources complémentaires obtenues en cours de gestion au titre du PIC et des redéploiements de crédits ont permis de financer cette consommation supérieure de +1,58 M€ en AE et +4,12 M€ en CP par rapport à la LFI.

Ces dépenses ont participé à la modernisation et à la refonte du système d'information de la formation professionnelle, permettant en particulier de poursuivre la mise en œuvre de la réforme de la formation professionnelle, de fluidifier l'accès à la formation et d'outiller les initiatives du PIC, notamment :

- 1,9 M€ a été engagé pour la refonte des SI consacrés au suivi de l'alternance ;
- 0,6 M€ a été engagé pour le pilotage du projet AGORA permettant de suivre les parcours de formation et leurs coûts ;
- 0,5 M€ pour la poursuite du développement des évolutions du SI des missions locales, l'accrochage dans Agora, pour la maintenance de l'interfaçage avec l'outil OUIFORM et, pour le bureau métier de la DGEFP concerné, l'assistance, la rédaction d'expression de besoins, les relectures de documentation, la vérification de conformité, les études et analyses.

Afin de piloter et de coordonner les dispositifs liés au PIC et la relation avec les partenaires impliqués notamment dans les appels à projets, un total de 2 M€ d'AE a été consommé pour :

- poursuivre la mise en œuvre d'un espace collaboratif ;
- assurer le suivi des évolutions de l'outil permettant de collecter les données relatives aux projets mis en œuvre ;
- créer des tableaux de bord de suivi des indicateurs du PIC ;
- développer le système d'information décisionnel relatif aux indicateurs de performance.

3. Dépenses de communication

PIC : Communication	Prévisions 2021		Exécution RAP 2021	
	Titre 3	Total	Titre 3	Total
Autorisations d'engagement	3 082 428	3 082 428	2 443 316	2 443 316
Crédits de paiement	4 515 695	4 515 695	3 247 769	3 247 769

Les dépenses de communication liées au PIC se sont élevées à **2 443 316€ en AE et 3 247 769€ en CP**.

Ces actions ont principalement pris la forme de campagnes nationales d'information sur les mesures en faveur des jeunes éloignés de l'emploi.

Une campagne d'information a été réalisée pour la mise en place, en mars, du numéro d'appel du plan « 1 jeune 1 solution ». Ce numéro vert gratuit a pour mission d'informer sur les mesures du plan « 1 jeune 1 solution » et d'orienter les jeunes vers le bon interlocuteur pour un accompagnement (Pôle Emploi, missions locales...). A ce titre, une dépense à hauteur de 223 745,44€ en AE sur la communication du plan « 1 jeune 1 solution » a été imputée à tort sur l'action n°11 « Communication » (au lieu de l'action n°01). Cette erreur d'imputation sera rectifiée en RAP 2022.

Une campagne de valorisation de l'apprentissage a été conduite, visant à lever les préjugés sur l'apprentissage auprès des jeunes comme des parents, valoriser la diversité des débouchés, diplômes, filières, métiers, parcours accessibles via cette voie, inciter les chefs d'entreprises à y recourir, et enfin valoriser l'apprentissage au sein du système éducatif.

Diverses actions de communication institutionnelles sur le PIC ont également été réalisées, tels que des évènements sur le bilan des actions ou la participation au salon de la nouvelle vie professionnelle (reconversion).

Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail

Programme n° 155 | Justification au premier euro

4. Dépenses d'évaluation et statistiques

PIC : Evaluation et statistiques	Prévisions PAP 2021			Exécution RAP 2021		
	Titre 3	Titre 6	Total	Titre 3	Titre 6	Total
Autorisation d'engagement	3 401 296		3 401 296	4 731 795	836 912	5 568 706
Crédits de paiement	2 541 789		2 541 789	3 121 294	288 007	3 409 302

En LFI 2021, une enveloppe de 3,40 M€ en AE et 2,54 M€ en CP est prévue pour les dépenses d'évaluation et de statistiques du PIC. En gestion, les crédits consommés s'élèvent à 5,57 M€ en AE et 3,41 M€ en CP. Des ressources complémentaires obtenues en cours de gestion au titre du PIC et des redéploiements de crédits ont permis de financer cette consommation supérieure de +2,17 M€ en AE et +0,87 M€ en CP par rapport à la LFI.

Les actions d'évaluation du PIC s'effectuent par le biais d'enquêtes et d'études qui s'inscrivent dans le cadre de commandes publiques, ou d'appels à projet de recherche (APR). Ainsi, en 2021, les projets suivants ont été mis en œuvre et/ou poursuivis :

- un accord-cadre d'enquêtes multi-attributaires afin de réaliser une enquête auprès des sortants de formation, des bénéficiaires du dispositif d'insertion par l'activité économique (IAE) ou encore auprès des réfugiés ;
- des études sur les programmes « valoriser son image professionnelle » et « Prépa compétences » ;
- des études qualitatives et quantitatives pour le suivi et l'évaluation du PIC ;
- des études d'évaluation du PIC à l'échelle régionale ;
- des études d'évaluation sur l'intégration professionnelle des réfugiés ;
- des études d'évaluation des prépa apprentissages ;
- quatre éditions d'un APR concernant les personnes en recherche d'emploi ;
- un APR d'évaluation et d'analyse cout-bénéfice du programme EMILE (Engagés pour la Mobilité et l'Insertion, par le Logement et l'Emploi) ;
- un APR relatif au dispositif 100% inclusion ;
- deux éditions d'un APR express sur l'impact de la crise sanitaire sur les compétences et la formation professionnelle ;
- un APR « Evaluation de programmes et dispositifs » visant l'intégration professionnelle des réfugiés.

ACTION**07 – Fonds social européen - Assistance technique**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
07 – Fonds social européen - Assistance technique	3 000 000	8 000 000	11 000 000	3 000 000	8 000 000	11 000 000
	2 485 715	8 899 005	11 384 720	2 485 715	8 693 831	11 179 546

L'action n°07 permet de porter les crédits européens au titre de l'assistance technique relative au Fonds social européen (FSE) et d'en assurer la traçabilité.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	3 000 000	2 485 715	3 000 000	2 485 715
Rémunérations d'activité	3 000 000	1 834 881	3 000 000	1 834 881
Cotisations et contributions sociales		646 959		646 959
Prestations sociales et allocations diverses		3 874		3 874
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	8 000 000	8 899 005	8 000 000	8 693 831
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	8 000 000	8 899 005	8 000 000	8 693 831
Total	11 000 000	11 384 720	11 000 000	11 179 546

EFFECTIFS

Les effectifs de l'action 07 correspondent aux agents contractuels recrutés sur crédits d'assistance technique FSE pour des missions exclusivement consacrées à la gestion du Fonds social européen ; leur nombre s'élève à 45 ETPT en 2021 soit 0,6 % des emplois consommés en 2021 ; ils sont financés par le Fonds Social Européen via un fonds de concours dédié. Le coût 2021 de leur masse salariale s'élève à 2,86 M€ en AE et CP.

HORS TITRE 2

En 2021, les dépenses de fonctionnement sur l'action 07 s'élèvent à **8,90 M€ en AE et 8,69 M€ en CP**.

L'écart constaté (**0,9 M€ en AE et 0,7 M€**) entre les prévisions de fonds de concours inscrites en PAP et l'exécution 2021 est couvert par les reports de crédits de fonds de concours 2020 sur 2021.

Les dépenses de fonctionnement exécutées sur cette action en administrations centrale et déconcentrée doivent permettre d'assurer le suivi, la communication, le contrôle, la formation et l'évaluation des opérations bénéficiant d'un financement du FSE et de contribuer à apporter une plus grande visibilité aux actions cofinancées par l'Union européenne en France. Ces dépenses sont dédiées :

- à la poursuite du développement des **systèmes d'information (SI)** : deux SI de gestion des opérations cofinancées (Ma-démarche-FSE pour la programmation 2014-2020, et Ma-démarche-FSE+ pour la programmation 2021-2027) et un SI décisionnel de pilotage des programmes ;
- à des actions de **communication**, qui sont des obligations réglementaires à la charge des autorités de gestion ;
- à l'**évaluation** des actions conduites dans les programmes conformément aux obligations réglementaires ;
- au développement de la **formation** des gestionnaires en vue de sécuriser la gestion et le renforcement des contrôles et d'optimiser la consommation des crédits, en améliorant le rythme de programmation et de déclaration à la Commission européenne des dépenses encourues par les bénéficiaires ;
- à l'**appui** aux bénéficiaires, aux gestionnaires de crédits et aux contrôleurs du FSE : aide au montage de projets, appui à l'instruction et au contrôle de supervision des délégataires de gestion, du service fait, des audits d'opérations, etc.

Le premier poste des dépenses d'assistance technique correspond en 2021 aux dépenses liées à l'hébergement et à la poursuite du déploiement du système d'information et de gestion « Ma-démarche-FSE », ainsi que du nouveau système d'information et de gestion « Ma-démarche-FSE+ » pour la gestion des opérations de la nouvelle programmation 2021-2027. Viennent ensuite principalement les dépenses relatives à l'externalisation des contrôles de services faits et d'audits d'opérations ainsi que celles relatives aux opérations de communication (digitalisation).

Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail

Programme n° 155 | Justification au premier euro

ACTION

08 – Fonctionnement des services

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
08 – Fonctionnement des services	43 805	2 589 118 2 536 924	2 589 118 2 580 729	43 805	2 806 597 2 627 111	2 806 597 2 670 916

En LFI 2021, l'action n°08 porte, pour le Ministère chargé du travail, les crédits relatifs :

- aux dépenses de **fonctionnement courant** du seul Service de l'Inspection du Travail et des Affaires Sociales (SITAS) de Wallis-et-Futuna ;

Les dépenses de fonctionnement de l'administration centrale sont en effet portées depuis 2018 par l'autre programme support des ministères sociaux, le programme 124 « Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales » et celles des D(R)EETS par le programme 354 « Administration territoriale de l'Etat » piloté par le ministère chargé de l'Intérieur depuis 2018 pour la métropole et 2020 pour les Outre-mer.

- aux **frais de justice et de réparations civiles** liés à l'activité des administrations du ministère ;
- à la commande de travaux dans le domaine du travail et de l'emploi auprès de l'opérateur de coopération technique internationale Expertise France ;
- à l'accompagnement à la modernisation (prestations intellectuelles) des services du ministère du travail.

Pour mémoire, l'action 01 « Soutien au Plan d'investissement dans les compétences » a été créée en 2021 pour porter les crédits et les dépenses dédiés à cet accompagnement du PIC, alors qu'auparavant les crédits correspondants étaient inscrits en LFI sur plusieurs actions (08, 09, 11 et 12) et exécutés sur l'action n°08.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel		43 805		43 805
Rémunérations d'activité		43 805		43 805
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	2 395 812	2 511 924	2 613 317	2 627 111
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	2 395 812	2 511 924	2 613 317	2 627 111
Titre 5 : Dépenses d'investissement		25 000		
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		25 000		
Titre 6 : Dépenses d'intervention	193 306		193 280	
Transferts aux autres collectivités	193 306		193 280	
Total	2 589 118	2 580 729	2 806 597	2 670 916

Les dépenses de titre 2 constatées sur l'action n°08 pour un montant de 43 805€ en AE et CP résultent d'une erreur d'imputation.

En LFI 2021, l'action 08 est dotée de 2,59 M€ en AE et 2,81 M€ en CP. En gestion 2021, les dépenses exécutées sur l'action 08 s'élèvent à 2,58 M€ en AE et 2,67 M€ en CP. Elles concernent principalement :

Le fonctionnement courant (144 955 € en AE et 53 349 € en CP)

Les dépenses de fonctionnement courant exécutées en 2021 concernent à titre principal le Service de l'Inspection du Travail et des Affaires Sociales (SITAS) de Wallis-et-Futuna. Quelques autres dépenses ont été effectuées par certaines D(R)(I)EETS qui ont imputé par erreur sur le programme 155 des dépenses relevant depuis 2020 du programme 354 (cf.supra).

L'accompagnement à la modernisation et les frais de prestations intellectuelles (-116 571€ en AE et 62 499€ en CP)

Le niveau d'exécution 2021 en AE s'explique par un retrait d'engagement juridique basculé (REJB) d'un montant de 129 774€ d'AE, dont le recyclage a été demandé, au motif que l'engagement opéré en 2020 était supérieur au montant réel final constaté en 2021 (12 977,40€). Le solde (116 796,60€) a donc dû être réengagé en 2021.

Les dépenses effectuées concernent essentiellement la poursuite en 2021 de la mise en œuvre d'un numéro vert pour les salariés en télétravail.

Les frais de justice et de réparations civiles (2 508 540 € en AE et 2 511 263 € en CP)

En 2021, les frais de justice et de réparations civiles s'élèvent à 2,51 M€ en AE et CP et correspondent principalement aux dépenses suivantes :

- 820 964 € pour les dépenses relatives à la mise en œuvre de la responsabilité de l'Etat en matière de santé et de sécurité au travail dans le cadre du contentieux lié à l'amiante, dont 437 000€ au titre du protocole de médiation « société AUBERT & DUVAL » et 383 964€ au titre des condamnations suite aux requêtes jugées ;
- 1 241 298 € pour les dépenses de licenciement (pour faute ou économique) de salariés protégés et dans le cadre de Plans de sauvegarde de l'emploi (PSE) ;
- 86 743 € pour les dépenses relatives à la mise en œuvre de la protection fonctionnelle (honoraires d'avocats, condamnations civiles) des agents publics victimes de violences ou poursuivis devant les juridictions et, plus particulièrement, des agents du service de l'inspection du travail ;
- 56 159 € pour les dépenses relatives aux procédures d'huissiers de justice ou d'avocats visant à faire respecter par les sociétés les dispositions de la loi du 9 janvier 2000 sur le repos dominical ;
- 303 376 € pour les dépenses relatives à diverses indemnités dans les contentieux de personnels et au titre des frais de procédure versés en application de l'article L. 761-1 du code de justice administrative.

Expertise France

En LFI 2021, une somme de 193 306€ en AE et 193 280€ en CP avait été provisionnée pour financer le cas échéant des actions de coopération internationale sur les champs travail, emploi et formation professionnelle qui seraient proposées par Expertise France, établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC).

En gestion 2021, aucun nouveau projet n'a finalement été présenté par Expertise France et validé par les services du ministère. Expertise France a intégralement financé les projets existants sur ses reliquats financiers présents dans les comptes de l'opérateur au 31 décembre 2020 et non consommés au titre des contributions des années précédentes.

Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail

Programme n° 155 | Justification au premier euro

ACTION

09 – Systèmes d'information

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
09 – Systèmes d'information	9 772	20 362 887 29 391 808	20 362 887 29 401 580	9 772	15 860 853 23 435 129	15 860 853 23 444 901

L'action n°09 porte les dépenses liées aux systèmes d'information dans le champ des projets applicatifs des domaines travail, emploi et formation professionnelle (étude, développement, maintenance) et à l'informatique statistique. Ces dépenses ne concernent que l'administration centrale.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel		9 772		9 772
Prestations sociales et allocations diverses		9 772		9 772
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	20 362 887	29 391 808	15 860 853	23 435 129
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	20 362 887	29 391 808	15 860 853	23 435 129
Total	20 362 887	29 401 580	15 860 853	23 444 901

Les dépenses de titre 2 pour un montant de 9 772€ en AE et en CP relèvent d'une erreur d'imputation.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Hors l'erreur d'imputation signalée, l'intégralité des dépenses de l'action relèvent du titre 3 (dépenses de fonctionnement).

En LFI 2021, l'action 09 était dotée de 20,36 M€ en AE et 15,86 M€ en CP. En gestion 2021, les dépenses exécutées s'élèvent à 29,39 M€ en AE et 23,44 M€ en CP. L'écart (+9,03 M € en AE et +7,58 M€ en CP) constaté entre la dotation initiale et l'exécution s'explique par un montant de 3,2 M€ en AE et 2 M€ en CP obtenus au titre des reports de crédits 2020 sur 2021, par des décrets de virement en gestion en provenance des programmes 102 « Accès et retour à l'emploi » et 103 « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi » pour des dépenses non prévues, mais également par des abondements en cours de gestion obtenus par redéploiements au sein du programme.

1. L'essentiel de ces dépenses (27,71 M€ en AE et 21,42 M€ en CP) est exécuté par la Direction du numérique (DNUM) :

Poste des dépenses	AE	CP
Services applicatifs	26 212 182	20 634 853
dont :		
Etudes et statistiques	3 195 470	3 327 462
Domaine Emploi	15 727 238	10 769 840

Domaine Travail	6 933 715	6 205 739
Autres	355 760	331 812
Services mutualisés	1 495 908	785 612
Total	27 708 091	21 420 465

Les principaux projets applicatifs portés par la DNUM en 2021 portent pour l'essentiel sur les deux domaines suivants :
1.) Sur le domaine Emploi, les dépenses (15,7 M€ en AE et 10,8 M€ en CP) ont permis de financer des projets tels que I-MILO, utilisé par les missions locales de Pôle Emploi, le projet Mon activité formation ou encore le projet CERES de gestion et de suivi des Titres Professionnels du Ministère du Travail ;

2.) Sur le domaine Travail, les dépenses (6,9 M€ en AE et 6,2 M€ en CP) ont permis de financer des projets tels que SUIT, le SI de l'inspection du travail qui a remplacé « Wiki'T », Démat@miente, service en ligne destiné aux entreprises de désamiantage pour la saisie en ligne de leurs plans de démolition, retrait et encapsulage, ou encore Daccord, relatif aux accords d'entreprise.

La DNUM a bénéficié en 2021 d'un report d'AE de 3,2 M€ pour financer deux projets applicatifs : le Centre de calcul sécurisé (CCS) destiné à l'exploitation des données statistiques, désormais renommé ESCAL, et le SI de l'inspection du travail « SUIT », ex-« WIKI'T ». Il s'agissait de :

- finaliser les développements du premier lot de SUIT afin de commencer son déploiement rendu indispensable par les évolutions induites par la réforme de l'organisation territoriale de l'Etat (OTE) ;
 - le projet est mené avec une équipe complète intégrée (développeurs, métiers, assistance maîtrise d'ouvrage).
- sécuriser et fiabiliser l'hébergement et l'accès à l'environnement de calcul du projet ESCAL ;
- accompagner la mise en place de la feuille de route et développer les premiers outils de ciblage à destination des services d'inspection.

Les crédits obtenus dans le cadre des décrets de virement en gestion en provenance des programmes 102 et 103 ont permis à la DNUM de financer le renforcement des systèmes d'information de la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP), ainsi que les dépenses informatiques et numériques de projets métier portés par ces programmes, tels le dispositif de l'obligation de formation.

1. L'autre partie de ces dépenses (1,7 M€ en AE et 2 M€ en CP) est exécutée par la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES).

Les dépenses informatiques de la DARES sont liées d'une part aux licences pour les logiciels statistiques et d'autre part aux évolutions des systèmes d'information statistiques.

Elles concernent notamment des évolutions nécessaires pour poursuivre le développement de la Déclaration sociale nominative (DSN), le financement des logiciels statistiques et la tierce maintenance applicative de l'application POEM (Indicateurs sur les politiques de l'emploi). La DARES investit également dans l'espace sécurisé de calcul nommé ESCAL en partenariat avec la Direction de la recherche des études et des statistiques en santé (DREES) et la Direction du numérique (DNUM).

Il est à noter que la DARES, en partenariat avec la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) du Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, a été lauréate du premier appel à projets bénéficiant du Fonds pour la transformation de l'action publique (Grand plan d'investissement - FTAP). Il s'agit d'un projet innovant nommé « Inserjeunes » visant la construction d'indicateurs d'insertion des apprentis et lycéens, par l'appariement des bases des élèves de la DEPP et des données de mouvements de main-d'œuvre de la DARES. L'objectif de ce projet est de réduire les coûts et les délais de traitement en remplacement des enquêtes statistiques réalisées jusque-là et d'être en capacité de publier des indicateurs par centre de formation/établissement, utiles à la fois à l'information des familles et au pilotage des décideurs.

Enfin, en 2021, la DARES a poursuivi la refonte de son site internet et de sa charte graphique afin d'accroître sa lisibilité et affirmer son rôle de déchiffrement du monde du travail et d'éclairage du débat public.

Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail

Programme n° 155 | Justification au premier euro

S'agissant des dépenses effectuées par les services déconcentrés, les crédits relatifs aux achats bureautiques, aux postes de travail et solutions d'impression des D(R)(I)EETS ont été transférés au programme 354 « Administration territoriale de l'Etat » en LFI 2018 pour la métropole et en LFI 2020 pour les Outre-mer, en même temps que leurs moyens de fonctionnement courant. Les dépenses effectuées en 2021 par les services déconcentrés sur l'action n°9 résultent d'erreurs d'imputation (7 082 € en AE et 18 845 € en CP).

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Aucune dépense d'investissement n'est constatée en 2021 sur l'action n°9.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Aucune dépense d'intervention n'est constatée en 2021 sur l'action n° 9.

ACTION**11 – Communication**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
11 – Communication		3 417 236	3 417 236		3 489 743	3 489 743
		6 891 460	6 891 460		5 599 093	5 599 093

L'action n°11 couvre les dépenses de communication se rapportant aux champs du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	3 417 236	6 861 460	3 489 743	5 569 093
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	3 417 236	6 861 460	3 489 743	5 569 093
Titre 6 : Dépenses d'intervention		30 000		30 000
Transferts aux autres collectivités		30 000		30 000
Total	3 417 236	6 891 460	3 489 743	5 599 093

Dépenses de fonctionnement : 6 861 460€ en AE et 5 569 092€ en CP

Les dépenses de fonctionnement effectuées sur l'action n°11 en 2021 s'élèvent à **6,86 M€ en AE et 5,57 M€ en CP**.

Elles ont permis de financer des opérations menées, d'une part, par la **Délégation à l'information et à la communication (DICOM) en administration centrale** et, d'autre part, par les services en charge de la communication dans les **D(R)(I)EETS**.

Les dépenses de communication effectuées en **administration centrale** par la DICOM se sont élevées en 2021 à 6,43 M€ et 5,12 M€ en CP, décomposées de la manière suivante

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de Paiement
Communication administration centrale	6 430 025 €	5 118 633 €
<i>Communication sur le plan 1 jeune, 1 Solution</i>	4 359 965 €	3 470 035 €
<i>Accompagnement des réformes</i>	706 716 €	278 719 €
<i>Dépenses de communication de continuité</i>	1 363 344 €	1 369 879 €

L'exécution constatée en 2021 sur les dépenses de communication du plan « 1 jeune 1 solution » de la DICOM comprend une dépense sur le versant du PIC à hauteur de 223 745,44€ en AE, imputée à tort sur l'action Communication (au lieu de l'action n°01 « Soutien au Plan d'investissement dans les compétences »). Cette erreur d'imputation sera rectifiée en RAP 2022.

L'écart (+3,44 M € en AE et +2,08 M€ en CP) constaté entre la dotation initiale et l'exécution s'explique par un montant de 1 M€ en AE et 1,14 M€ en CP obtenus au titre des reports de crédits 2020 sur 2021 (dont 1 M€ en AE et CP obtenu pour la communication du Plan Jeunes), par des décrets de virement en gestion en provenance des programmes 102 « Accès et retour à l'emploi » et 103 « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi » pour des dépenses non prévues (communication du plan de relance et du dispositif de l'obligation de formation), mais également par des abondements en cours de gestion obtenus par redéploiements au sein du programme.

Les dépenses de communication se sont principalement concentrées sur les mesures du plan de relance, mises en place pour faire face aux conséquences économiques de la crise sanitaire. Dans ce cadre, 4,36 M€ en AE et 3,47 M€ en CP ont été dédiés à la communication sur les mesures en faveur de l'emploi des jeunes.

La communication sur le plan « 1 jeune, 1 solution », lancée à l'été 2020, a été poursuivie avec pour objectif de faire connaître la plateforme 1jeune1solution.gouv.fr et les dispositifs mobilisables pour faciliter l'accompagnement, la formation et l'entrée des jeunes dans la vie professionnelle.

Une nouvelle campagne d'information sur l'obligation de formation de 16 à 18 ans, mise en place depuis la rentrée 2020, a été réalisée en septembre. Cette communication a pour objectif de faire connaître aux jeunes et à leurs parents les solutions pour intégrer un parcours scolaire ou un apprentissage adapté en cas de décrochage scolaire, et de les orienter vers un numéro d'appel.

Une campagne de communication sur le Contrat d'Engagement Jeune (CEJ), qui sera pleinement déployé en 2022, a été lancée en fin d'année 2021 afin de faire connaître ce nouveau dispositif qui s'adresse à tous les jeunes de moins de 26 ans (et de moins de 30 ans pour les jeunes en situation de handicap), durablement sans emploi, sans formation, et qui souhaitent s'engager activement dans un parcours vers l'emploi.

Les dépenses consacrées à l'accompagnement des réformes des politiques publiques de l'emploi et du travail se sont élevées à 0,71 M€ en AE et 0,28 M€ en CP. Elles ont concerné principalement la promotion du code du travail numérique, de l'index égalité professionnelle, et d'un portail sur les aides à la mobilité en faveur des demandeurs d'emploi. Des supports d'information ont également été réalisés dans le cadre du déploiement du service public de l'insertion et de l'emploi (SPIE).

Enfin, 1,36 M€ en AE et 1,37 M€ en CP ont permis de financer des dépenses nécessaires pour assurer la continuité de l'activité : prestations de veille média, production et diffusion de publications et de supports d'information, réalisation de prises de vue photographiques et vidéos, maintenance et développement des sites internet, réalisation d'études et dépenses de communication interne.

Les dépenses effectuées par les **services déconcentrés** en 2021 se sont élevées à 431 449€ en AE et 444 777€ en CP, et ont concerné des actions locales de communication liées au secteur travail.

Dépenses d'intervention : 30 000€ en AE et CP

Les dépenses d'intervention réalisées sur l'action n°11 s'élèvent, en 2021, à 30 000€ en AE et CP. Il s'agit d'une subvention versée à l'association EUROFRANCE pour contribuer au financement d'un concours pédagogique, intitulé « Je filme ma formation », qui vise à valoriser les formations, leurs débouchés et les établissements de la filière vidéo.

ACTION**12 – Etudes, statistiques évaluation et recherche**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
12 – Etudes, statistiques évaluation et recherche		8 222 778 4 061 418	8 222 778 4 061 418		7 827 856 4 434 362	7 827 856 4 434 362

Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail

Programme n° 155 | Justification au premier euro

L'action n°12 regroupe les dépenses de production de statistiques, études et recherches du ministère du travail, de l'emploi et de l'insertion. Les services responsables de cette action sont la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES) et les services chargés des études, statistiques et évaluations (SESE) des D(R)(I)EETS.

L'écart constaté entre la prévision et l'exécution s'explique principalement par le redéploiement en gestion, par la DARES, d'une partie de ses crédits vers l'action 9 « Systèmes d'information » pour couvrir des besoins en matière d'investissement pour des systèmes d'information, et par de moindres dépenses liées à la crise sanitaire (annulation ou report d'enquêtes et d'études).

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	8 222 778	3 497 666	7 827 856	3 876 435
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	7 308 637	2 244 830	6 913 715	2 517 553
Subventions pour charges de service public	914 141	1 252 836	914 141	1 358 881
Titre 6 : Dépenses d'intervention		563 752		557 928
Transferts aux autres collectivités		563 752		557 928
Total	8 222 778	4 061 418	7 827 856	4 434 362

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement effectuées sur l'action n°12 s'élèvent à **3,50 M€ en AE et 3,88 M€ en CP** et sont composées comme suit :

Les dépenses de fonctionnement hors SCSP : 2,24 M€ en AE 2,52 M€ en CP

Ces crédits financent les coûts des opérations menées, d'une part par la DARES et, d'autre part, par les SESE des D(R)(I)EETS.

En M€	Consommation AE	Consommation CP
Etudes et statistiques (DARES)	2,19	2,41
Etudes et statistiques D(R)(I)EETS	0,05	0,11
TOTAL	2,24	2,52

Les dépenses de fonctionnement hors SCSP exécutées en 2021 par la DARES s'élèvent à 2,19 M€ en AE et 2,41 M€ en CP, soit un écart en exécution de **-4,63 M€ en AE et -4,01 M€ en CP** par rapport aux crédits inscrits en LFI.

Les dépenses effectuées en 2021 ont permis à la DARES notamment de :

- poursuivre ses enquêtes sur le devenir des bénéficiaires d'un contrat de professionnalisation et sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre (ACEMO) ;
- initier l'appel à projets de recherche portant sur le thème : « Quels impacts de la crise sanitaire liée à la Covid-19 sur le marché du travail ? » ;
- contribuer à des enquêtes telles que celles sur les modes de garde et celles sur les « Autonomies » menées par la DREES, l'enquête « Sortants » réalisée par Pôle emploi, l'enquête Formation Employeur Européenne (EFE-e) portée par le CEREQ ou encore l'enquête Familles et Employeurs de l'INED.

Elle a parallèlement contribué au programme de travail du Groupement d'intérêt scientifique « Centre de Recherche sur l'Expérience, l'Âge et les Populations au Travail » (GIS-CREAPT), rattaché au Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) et participé au financement des enquêtes sur le Coût de la main-d'œuvre et la structure des salaires (ECMOSS) de l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE).

L'écart entre la LFI et l'exécuté s'explique par plusieurs raisons :

- En 2021, la DARES a redéployé 320 K€ d'AE et 615 K€ de CP au sein de son BOP de l'action 12 vers l'action 9 « Systèmes d'information », afin de poursuivre son action de réception et de traitement des données issues de la Déclaration sociale nominative (DSN) pour reconstituer les mouvements de main-d'œuvre.
- De moindres dépenses ont été enregistrées du fait de la crise sanitaire, à hauteur de 0,8 M€ en AE et 0,5 M€ en CP. Certains projets ont été arrêtés (expérimentation sur la discrimination par exemple), certains ont été reportés (enquêtes sur les conditions de travail ou la formation tout au long de la vie et APR sur l'égalité professionnelle et la ségrégation professionnelle notamment) et d'autres enfin ont été abandonnés (un projet d'étude sur les ordonnances dites travail par exemple). La plupart des projets déjà financés dans le cadre des APR a dû être prolongée, reportant dans le temps leur paiement. De plus, les soldes versés ont été moins importants que budgétés, du fait de frais de mission et de fonctionnement des projets revus à la baisse.
- Dans le même temps, la DARES a été fortement mobilisée par l'évaluation des effets de la COVID19 sur le marché du travail mais sans que cela n'ait d'impact budgétaire conséquent, les données nécessaires étant disponibles et traitées en interne : activité et conditions d'emploi de la main-d'œuvre, activité partielle, restructurations, inscriptions à Pôle emploi, entrées en formation des demandeurs d'emploi, etc. Cette forte mobilisation des équipes sur ces évaluations a gelé de nouveaux projets d'enquêtes et d'études.

Les dépenses de fonctionnement exécutées en 2021 par les DR(I)EETS se sont élevées à 0,05 M€ en AE et 0,11 M€ en CP. Au sein des DR(I)EETS, les SESE apportent leurs compétences d'expertise statistique, d'analyse socio-économique et d'évaluation et assurent la qualité des remontées statistiques administratives en appui à l'action des directions régionales.

Les subventions pour charges de service public : 1,25 M€ en AE et 1,36 M€ en CP

Subventions	Consommation en AE	Consommation en CP
CEREQ	901 038 €	901 038 €
Autres	351 798 €	457 843 €
Total	1 252 836 €	1 358 881 €

Ces crédits concernent essentiellement la subvention pour charges de service public (SCSP) versée au Centre d'études et de recherche sur les qualifications (CEREQ), établissement public chargé de conduire des travaux d'études et de recherche dans les domaines du marché du travail, des qualifications et de la formation professionnelle. Le montant est de 901 038 € en AE et CP, dont 75 % correspondent à des charges de personnel en 2021.

La DARES attribue par ailleurs dans le cadre de ses APR des subventions allouées à des entités, telles que les universités et les instituts de recherche ou encore le CNRS, considérées comme entités contrôlées par l'Etat. Elles sont de ce fait comptablement exécutées comme des « Subventions pour charges de service public ». La DARES a ainsi attribué pour 2021, 351 798€ en AE de subventions dans le cadre de l'APR « Quels impacts de la crise sanitaire liée à la Covid-19 sur le marché du travail ? ».

S'agissant de la consommation des CP, des acomptes intermédiaires et soldes ont été versés à hauteur de 457 843€ au titre de subventions attribuées dans le cadre d'APR notifiés en 2018 sur les « Formes d'économie collaborative et protection sociale », de l'APR « Face aux risques professionnels et aux atteintes à la santé, quelle prévention ? » (Post

Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail

Programme n° 155 | Justification au premier euro

SUMER/RPS), de l'APR « Les relations de travail dans un contexte de réformes institutionnelles » (Post Réponse) et de de l'APR « Quels usages des contrats courts ? ».

DÉPENSES D'INTERVENTION

En 2021, les dépenses d'intervention de la DARES se sont élevées à 563 752 € en AE et 557 928 € en CP.

Dans ce cadre, la DARES a notamment participé au financement de la Chaire de sécurisation des parcours professionnels à la Fondation du risque et à la création de la Chaire de recherche Travail à l'École économique de Paris. Elle a également versé à l'OCDE la contribution obligatoire de la France à l'enquête PIAAC.

ACTION

13 – Politique des ressources humaines

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
13 – Politique des ressources humaines	42 480	30 361 461 26 733 143	30 361 461 26 775 623	42 480	29 432 219 25 575 569	29 432 219 25 618 049

L'action n° 13 regroupe les dépenses de personnel hors masse salariale suivantes :

- les dépenses de formation et d'action sociale de l'ensemble des personnels rémunérés par le programme, à l'exception des moyens de formation transverses des agents affectés dans les DREETS/DEETS ;
- les dépenses d'accompagnement du management et des réorganisations des services en administration centrale et en services déconcentrés ;
- les frais liés à la médecine de prévention et aux actions liées aux conditions de travail ;
- les dépenses de remboursement des personnels mis à disposition des services centraux du ministère et de gratification des stagiaires ;
- la subvention pour charges de service public (SCSP) versée à l'Institut national du travail, de l'emploi, et de la formation professionnelle (INTEFP).

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel		42 480		42 480
Prestations sociales et allocations diverses		42 480		42 480
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	30 361 461	26 642 089	29 432 219	25 484 515
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	16 452 847	12 935 289	15 523 605	11 777 715
Subventions pour charges de service public	13 908 614	13 706 800	13 908 614	13 706 800
Titre 6 : Dépenses d'intervention		91 054		91 054
Transferts aux autres collectivités		91 054		91 054

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Total	30 361 461	26 775 623	29 432 219	25 618 049

Les dépenses de titre 2 à hauteur de 42 480€ en AE et CP, et de titre 6 à hauteur de 91 054€ en AE et CP constatées sur l'action 13 correspondent à des erreurs d'imputation sur de l'action sociale.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement effectuées sur l'action n° 13 s'élèvent à **26,64 M€ en AE et 25,48 M€ en CP** et se décomposent de la façon suivante :

• Les dépenses de fonctionnement hors SCSP : 12,94 M€ en AE et 11,78 M€ en CP

Postes de dépenses (en M€)	AE	CP
Action sociale	6	5,5
Formation	1,2	1,1
Gestion RH hors paie (remboursement de personnes mises à disposition, gratifications de stagiaires...)	4,4	3,7
Accompagnement RH	1,3	1,6
Total	12,9	11,9

Les écarts entre la prévision et la réalisation des dépenses de fonctionnement de l'action 13 (-3,6 M€ en AE et -3,9 M€ en CP) s'expliquent principalement par le prolongement de la crise sanitaire et par les effets sur le fonctionnement des directions de la réforme OTE au 1er avril 2021. La mise en place de nouvelles procédures et les importants mouvements de personnel ont eu un impact sur la gestion des crédits et sur les projets qui ont été soit réévalués, soit reportés sur 2023.

Les dépenses relatives à l'action sociale (titre 3) s'élèvent à 6 M€ en AE et 5,5 M€ en CP, réparties entre administration centrale (0,8 M€ en CP) et services déconcentrés (4,7 M€ en CP). Elles sont détaillées dans la partie « action sociale-hors titre 2 » des dépenses de personnel.

Les dépenses relatives à la formation s'élèvent à 1,2 M€ en AE et 1,1 M€ en CP (0,8 M€ en CP sur le budget de l'administration centrale et 0,3 M€ en CP sur le budget des services déconcentrés).

En administration centrale, ces dépenses financent les préparations aux concours et examens des corps communs et spécifiques, les formations continues principalement dans les domaines de formation suivants : ressources humaines, achats publics, économie, finances et gestion, communication, informatique, bureautique et langues, et les formations individuelles dans le cadre du compte personnel de formation (CPF). Elles financent aussi les frais pédagogiques afférents au recrutement des apprentis (en forte progression dans le cadre du plan jeunes).

Dans les DR(I)EETS, les dépenses de formation constatées sont, en métropole, principalement liées au paiement des formations des apprentis de la fonction publique. En effet, les plans régionaux de formation métier (PRFM) des directions régionales métropolitaines sont gérés de façon mutualisée par l'INTEFP.

Les dépenses relatives à la gestion RH hors titre 2 s'élèvent à 4,4 M€ en AE et 3,7 M€ en CP, et correspondent principalement :

- au remboursement des agents mis à disposition de l'administration centrale par les divers partenaires du ministère (Pôle emploi, Mutualité sociale agricole, etc.) ;
- au paiement des gratifications des étudiants de l'enseignement supérieur accueillis en stage en administration centrale et services déconcentrés.

Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail

Programme n° 155 | Justification au premier euro

Les dépenses relatives à l'accompagnement à la gestion des ressources humaines s'élèvent à 1,3 M€ en AE et 1,6 M€ en CP.

Un dispositif d'appui aux réorganisations et aux évolutions managériales en administration centrale et en services déconcentrés a été mis en place et piloté par un pôle d'accompagnement du management et des organisations au sein des ministères sociaux. Il propose des accompagnements collectifs (CODIR, nouvelles structures...) ou des accompagnements individuels (bilans de compétences, formations managériales, coaching...). En 2021, l'accompagnement des nouvelles structures issues de la réforme OTE s'est poursuivi. Les premiers accompagnements initiés en 2020 ont été complétés en fonction des premiers diagnostics réalisés. Mais, la mise en place des nouvelles directions conjuguée à la poursuite de la crise sanitaire a ralenti la programmation des différents accompagnements. Aussi, ce chantier va se poursuivre en 2022. En parallèle, il a été commencé un accompagnement des directions d'administration centrale impactées par une réorganisation (DAJ, DGT).

• La SCSP versée à l'INTEFP : 13,7 M€ en AE et en CP

En 2021, cette SCSP s'est élevée à 13 706 800€ en AE et en CP.

Opérateur de l'Etat, l'INTEFP est en charge de la formation initiale des inspecteurs du travail et de la formation continue des agents rémunérés sur le programme 155 et affectés dans les D(R)(I)EETS.

ACTION

14 – Personnels mettant en oeuvre les politiques d'accès et retour à l'emploi

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
14 – Personnels mettant en oeuvre les politiques d'accès et retour à l'emploi	66 551 928	71 974 579	66 551 928	66 551 928	71 974 579	66 551 928
			71 974 579			71 974 579

Constitués d'une partie des effectifs de la délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP) et d'une partie des effectifs des services déconcentrés, les effectifs de l'action 14 contribuent aux politiques de lutte contre le chômage et l'exclusion durable du marché du travail. Leur nombre s'élève à 1052 ETPT annuels, soit 12,8 % des emplois consommés en 2021.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	66 551 928	71 974 579	66 551 928	71 974 579
Rémunérations d'activité	41 339 810	45 047 600	41 339 810	45 047 600
Cotisations et contributions sociales	24 636 670	26 322 075	24 636 670	26 322 075
Prestations sociales et allocations diverses	575 448	604 904	575 448	604 904
Total	66 551 928	71 974 579	66 551 928	71 974 579

ACTION**15 – Personnels mettant en oeuvre les politiques d'accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
15 – Personnels mettant en oeuvre les politiques d'accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	80 140 949		80 140 949	80 140 949		80 140 949
	81 158 401		81 158 401	81 158 401		81 158 401

Constitués d'une partie des effectifs de la DGEFP et d'une partie des effectifs des services déconcentrés, les effectifs de l'action 15 contribuent aux politiques publiques visant à prévenir et à prévoir l'impact des restructurations économiques. Leur nombre s'élève à 1 217 ETPT annuels, soit 14,8 % des emplois consommés en 2021.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	80 140 949	81 158 401	80 140 949	81 158 401
Rémunérations d'activité	49 150 672	50 557 719	49 150 672	50 557 719
Cotisations et contributions sociales	30 395 526	29 987 712	30 395 526	29 987 712
Prestations sociales et allocations diverses	594 751	612 970	594 751	612 970
Total	80 140 949	81 158 401	80 140 949	81 158 401

ACTION**16 – Personnels mettant en oeuvre les politiques d'amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
16 – Personnels mettant en oeuvre les politiques d'amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	322 567 584		322 567 584	322 567 584		322 567 584
	327 473 931		327 473 931	327 473 931		327 473 931

Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail

Programme n° 155 | Justification au premier euro

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	322 567 584	327 473 931	322 567 584	327 473 931
Rémunérations d'activité	193 752 592	197 460 774	193 752 592	197 460 774
Cotisations et contributions sociales	126 821 479	128 284 255	126 821 479	128 284 255
Prestations sociales et allocations diverses	1 993 513	1 728 902	1 993 513	1 728 902
Total	322 567 584	327 473 931	322 567 584	327 473 931

ACTION

17 – Personnels de statistiques, études et recherche

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
17 – Personnels de statistiques, études et recherche	19 873 589		19 873 589	19 873 589		19 873 589
	19 564 933		19 564 933	19 564 933		19 564 933

Les effectifs de l'action 17 participent, en administration centrale (direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques – DARES) et dans les services en charge des études, des évaluations et des statistiques des services déconcentrés, aux activités de production et de mise à disposition d'informations statistiques sur l'emploi, le travail et la formation professionnelle, à la conduite et à la diffusion de travaux d'évaluation des politiques publiques de la mission et au développement des travaux de recherche et d'études. Leur nombre s'élève à 240 ETPT annuels, soit 2,9 % des emplois consommés en 2021.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	19 873 589	19 564 933	19 873 589	19 564 933
Rémunérations d'activité	12 643 886	12 506 264	12 643 886	12 506 264
Cotisations et contributions sociales	6 918 811	6 722 936	6 918 811	6 722 936
Prestations sociales et allocations diverses	310 892	335 733	310 892	335 733
Total	19 873 589	19 564 933	19 873 589	19 564 933

ACTION**18 – Personnels transversaux et de soutien**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
18 – Personnels transversaux et de soutien	68 346 772 70 388 646		68 346 772 70 388 646	68 346 772 70 388 646		68 346 772 70 388 646

Constitués des agents chargés des fonctions d'État-major et de soutien des cabinets ministériels, des agents des directions supports du secrétariat général des ministères chargés des affaires sociales et des agents de l'administration centrale et des services déconcentrés exerçant des fonctions analogues, les effectifs de l'action 18 s'élèvent à 1 040 ETPT annuels, soit 12,7 % des emplois consommés en 2021.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	68 346 772	70 388 646	68 346 772	70 388 646
Rémunérations d'activité	42 280 118	44 254 435	42 280 118	44 254 435
Cotisations et contributions sociales	25 229 531	25 252 057	25 229 531	25 252 057
Prestations sociales et allocations diverses	837 123	882 153	837 123	882 153
Total	68 346 772	70 388 646	68 346 772	70 388 646

Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail

Programme n° 155 | Justification au premier euro

Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2020		Prévision LFI 2021		Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
CEREQ - Centre d'Etudes et de Recherches sur les Qualifications (P214)	1 155 363	984 285	914 141	914 141	969 395	972 473
Subventions pour charges de service public	1 155 363	984 285	914 141	914 141	969 395	972 473
Universités et assimilés (P150)	99 506	122 007			147 002	203 774
Subventions pour charges de service public	99 506	122 007			147 002	203 774
CNRS - Centre national de la recherche scientifique (P172)	113 930	142 444			79 099	151 642
Subventions pour charges de service public	113 930	142 444			79 099	151 642
INED - Institut national d'études démographiques (P172)					100 000	100 000
Subventions pour charges de service public					100 000	100 000
Pôle emploi (P102)					66 977	2 041 773
Dotations en fonds propres						1 974 796
Transferts					66 977	66 977
INTEFP - Institut national du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (P155)	14 164 690	14 164 690	14 101 920	14 101 894	13 706 800	13 706 800
Subventions pour charges de service public	13 594 690	13 594 690	13 908 614	13 908 614	13 706 800	13 706 800
Transferts	570 000	570 000	193 306	193 280		
Total	15 533 489	15 413 426	15 016 061	15 016 035	15 069 273	17 176 461
Total des subventions pour charges de service public	14 963 489	14 843 426	14 822 755	14 822 755	15 002 296	15 134 689
Total des dotations en fonds propres						1 974 796
Total des transferts	570 000	570 000	193 306	193 280	66 977	66 977

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DES OPÉRATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

EMPLOIS EN FONCTION AU SEIN DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Opérateur	Réalisation 2020 Prévision 2021 Réalisation 2021	ETPT rémunérés par ce programme ou d'autres programmes	ETPT rémunérés par les opérateurs			ETPT rémunérés par d'autres collectivités	
			sous plafond *	hors plafond	dont contrats aidés		dont apprentis
INTEFP - Institut national du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle		1	87	15	0	4	0
		3	86	10	5	0	0
		2	86	16	4	0	0
Total		1	87	15	0	4	0
		3	86	10	5	0	0
		2	86	16	4	0	0

* Les emplois sous plafond 2021 font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2021 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2021

SCHÉMA D'EMPLOIS ET PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

	Prévision ETPT	Réalisation ETPT
Emplois sous plafond 2021 *	86	86

* Ces emplois sous plafond font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2021 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2021.

	Prévision ETP	Réalisation ETP
Schéma d'emplois 2021 en ETP	-2	-2

Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail

Programme n° 155 | Opérateurs

Opérateurs

OPÉRATEUR

INTEFP - Institut national du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

L'INTEFP créé en 1975, est un établissement public de l'État à caractère administratif, placé sous la tutelle de la ministre du travail, de l'emploi et de l'insertion. Il est composé d'un établissement principal situé à Marcy-L'étoile et de six centres interrégionaux de formation (CIF) situés à Bordeaux, Lille, Montpellier, Nancy, Nantes, Paris.

Ses missions définies par le décret 2005-1555 du 15 décembre 2005 modifié par le décret 2021-1706 du 17 décembre 2021 sont les suivantes :

- la formation professionnelle initiale et continue des inspecteurs du travail ;
- la formation professionnelle continue des agents du ministère assurant des fonctions dans les domaines du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, déterminée annuellement entre les directions d'administration centrale, le secrétariat général des ministères sociaux et l'opérateur ;
- la mise en œuvre d'actions de partenariat et de coopération nationales, européennes et internationales, avec d'autres organismes publics ou privés dans ses champs de compétences ;
- la contribution aux travaux de veille, de recherche et de diffusion sur les transformations dans les domaines du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

Parallèlement à cette mission structurante, l'INTEFP dispense, en application de la loi n°2016-1088 du 8 août 2016, les formations communes destinées aux représentants des organisations syndicales salariées et aux employeurs ou leurs représentants.

Son budget initial pour 2021 s'élève à 17 M€ en AE et 17,5 M€ en CP. Il est financé à hauteur de 80% par une subvention pour charges de service public versée par le programme 155, et son plafond d'emplois est de 86 ETPT.

Le montant de l'exécution du budget 2021 s'élève à 13,2 M€ en AE et 15,3 M€ en CP.

En 2021, l'INTEFP a formé 10 045 stagiaires représentant 33 056 journées/stagiaires.

Poursuivant la démarche de « virage numérique » qu'il avait déjà initiée en 2020, dans le contexte de crise sanitaire, l'INTEFP a continué en 2021 à développer son offre de formations à distance et, plus généralement, anticiper sur la transformation numérique de son modèle de formation.

D'ailleurs, le projet d'établissement de l'INTEFP pour les années 2021 à 2024 se fonde sur quatre axes : « accélérer le virage numérique », en développant son offre de formation à distance pour les personnels du ministère ; « renouveler la fonction Ecole » ; « consolider la fonction Institut » et « optimiser les fonctions d'appui en garantissant des ressources soutenables ».

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2020		Prévision LFI 2021		Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P102 – Accès et retour à l'emploi						
Transferts						

Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail

Programme n° 155 | Opérateurs

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2020		Prévision LFI 2021		Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P111 – Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	-4	670			700	592
Subventions pour charges de service public		670			700	592
Transferts	-4					
P155 – Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail	14 165	14 165	14 102	14 102	13 707	13 707
Subventions pour charges de service public	13 595	13 595	13 909	13 909	13 707	13 707
Transferts	570	570	193	193		
P148 – Fonction publique					78	78
Transferts					78	78
Total	14 160	14 835	14 102	14 102	14 485	14 376

Le montant total de SCSP versée en 2021 par le programme 155 est de 13 706 800 €, dont 100 000 € au titre de la mise à niveau des inspecteurs du travail sur les spécificités des missions d'inspection du travail dans les carrières, financée par transfert de crédits depuis le programme 181 « Prévention des risques » de la mission « Ecologie, développement et mobilité durables ».

La SCSP en provenance du P111 de 0,7 M€ en AE et 0,59 M€ en CP, concerne les formations communes des partenaires sociaux.

Enfin, la recette de 78 000 € issue du programme 148 « Fonction publique » correspond à une subvention fléchée relative aux « classes préparatoires talents du service public » (classes PREPA TALENTS). Pour mémoire, 6 500 € ont été ensuite reversés à la DGAFP pour excédent, le montant définitif est donc de 71 500 €.

COMPTE FINANCIER 2021

Avertissement

Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *	Produits	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Personnel <i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	8 183	7 117 1 585	Subventions de l'État – subventions pour charges de service public – crédits d'intervention(transfert)	13 607 13 607	14 370 14 370
Fonctionnement autre que les charges de personnel	9 665	6 597	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions		101
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention <i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i> <i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>	1 184 1 184	1 262 1 262	Revenus d'activité et autres produits <i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i> <i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i> <i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	2 095 -613	1 744 101
Total des charges	17 848	13 714	Total des produits	15 701	16 215
Résultat : bénéfice		2 501	Résultat : perte	2 147	
Total : équilibre du CR	17 848	16 215	Total : équilibre du CR	17 848	16 215

* Voté

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *	Ressources	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Insuffisance d'autofinancement	349		Capacité d'autofinancement		3 662
Investissements	865	990	Financement de l'actif par l'État Financement de l'actif par les tiers autres que l'État Autres ressources		
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	1 214	990	Total des ressources		3 662
Augmentation du fonds de roulement		2 673	Diminution du fonds de roulement	1 214	

* Voté

L'écart des dépenses entre le BI 2021 et le compte financier s'explique notamment par la poursuite de la crise sanitaire. Elle a eu des effets sur l'activité de formation qui s'est révélée moins soutenue que prévu initialement et qui a surtout perduré majoritairement à distance, induisant de moindres coûts de fonctionnement pour l'établissement.

TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2020	Budget initial 2021	Compte financier 2021
6 332	3 383	8 375

Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail

Programme n° 155 | Opérateurs

Le niveau élevé de trésorerie en fin d'exercice 2021 s'explique par la baisse des dépenses de l'établissement, en raison notamment du développement des formations à distance. Cette situation temporairement favorable permettra à l'INTEFP d'absorber sur les exercices à venir au moins une partie des surcoûts qui seront engendrés par l'augmentation des promotions d'élèves en formation statutaire (entre 2022 et 2024 augmentation de +194% des promotions d'inspecteurs élèves du travail et de +117% des promotions d'inspecteurs du travail stagiaires) et d'une façon plus globale aux promotions accueillies pour des formations «longues» à l'INTEFP (+130% entre 2022 et 2024 pour les "prépa talents" par exemple). Par ailleurs, l'établissement doit poursuivre sa politique d'investissement pour parachever la transformation numérique de son offre de formation.

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2021		Compte financier 2021 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	8 620	8 620	7 571	7 571
Fonctionnement	7 392	8 044	5 189	4 913
Intervention	0	0	0	0
Investissement	962	865	1 147	755
Total des dépenses AE (A) CP (B)	16 974	17 529	13 907	13 239
dont contributions employeur au CAS pensions	0	0	1 585	1 585

* Voté

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Recettes globalisées	14 156	14 078
Subvention pour charges de service public	13 607	13 707
Autres financements de l'État	0	0
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	0	0
Recettes propres	550	371
Recettes fléchées	932	1 210
Financements de l'État fléchés	497	736
Autres financements publics fléchés	435	474
Recettes propres fléchées	0	0
Total des recettes (C)	15 088	15 288
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)	0	2 049
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)	2 440	0

* Voté

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
INTEFP	8 620 7 571	7 392	8 044	0	0	962	865	16 974 13 907	17 529 13 239	
Total	8 620 7 571	7 392	8 044	0	0	962	865	16 974 13 907	17 529 13 239	

* Voté

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	2 440	0
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	0	8
Autres décaissements non budgétaires	0	0
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	2 440	8
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	2 043
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	2 179
Total des besoins	2 440	2 051

* Voté

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	2 049
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	0
Autres encaissements non budgétaires	0	2
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	0	2 051
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	2 440	0
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	891	136
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	1 549	0
Total des financements	2 440	2 051

* Voté

Le compte financier fait apparaître un excédent budgétaire important, lié à la particularité de l'année 2021 pendant laquelle la crise sanitaire qui s'est poursuivie a ralenti l'activité de formation en présentiel de l'établissement ainsi que ses opérations d'investissement, notamment immobilier.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2020 (1)	Prévision 2021 (2)	Réalisation 2021
Emplois rémunérés par l'opérateur :	102	96	102
– sous plafond	87	86	86
– hors plafond	15	10	16
<i>dont contrats aidés</i>		5	4
<i>dont apprentis</i>	4		
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :		3	2
– rémunérés par l'État par ce programme		3	2
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2020

Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail

Programme n° 155 | Opérateurs

	Réalisation 2020 (1)	Prévision 2021 (2)	Réalisation 2021
--	-------------------------	-----------------------	------------------

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2021.

La réalisation du schéma d'emplois est conforme à la prévision initiale.

Par ailleurs, l'exécution des emplois hors plafond est de 16,02 ETPT, dont 3 contrats aidés, pour 18 ETPT inscrits en budget initial. Cet écart d'exécution avec la prévision s'explique en partie par le nombre important de report des actions de formation.